

Le jour susdit, le conseil communautaire s'est réuni au sein de la Salle de la Délivrance à DIEUZE, sous la présidence de M. Jérôme END, dûment habilité à cet effet, par délibération n° CCSDCC20036 du 15 juillet 2020.

→ Sont présents, sont absents, ont donné procuration les conseillers communautaires titulaires suivants :

→ Sont présents les conseillers communautaires suppléants suivants :

Communes	Conseillers communautaires titulaires	Présent	Absent	Proc.	Conseillers communautaires suppléants	Présent *	Proc.
ABONCOURT SUR SEILLE	Fabrice BAGNON		X		Eric DI MATTEO		
ACHAIN	Louis RENARD	X			Jérôme DUBOIS		
AJONCOURT	René VERHEE	X			Michel DONO		
ALAINCOURT LA COTE	Bernard DOYEN	X			François NICOLAS		
ALBESTROFF	Germain MUSSOT	X					
	Michel PREVOT	X					
AMELECOURT	Gérard CHAIZE		X		René ADONIAS		
ATTILLONCOURT	Patrick GAZIN	X			Claude THIEBAUT		
AULNOIS SUR SEILLE	Jean-Luc PROVOST		X		Thierry GRANDCLAUDE		
BACOURT	Thierry BELLOY	X			Sylvianne STEGNER		
BASSING	Christian LEGRAND		X		Simon LAVAL		
BAUDRECOURT	Martine BIZE	X			Serge GALLET		
BELLANGE	Marcel CAMPADIEU	X			Pascal PERNET		
BENESTROFF	Francis JAYER	X					
	Laurent THIRION		X				
BERMERING	Denis SCHAEDEGEN	X			Pierre JAYER		
BEZANGE LA PETITE	Hervé SEVE	X			Claude NAVE		
BIDESTROFF	Hervé BELLO	X			Francis PIERRON		
BIONCOURT	Patrick MICHEL		X		Philippe PERRIN		
BLANCHE EGLISE	Alain BOUBEL	X			J. Michel BROQUARD		
BOURDONNAY	Armelle BARBIER	X			Patrick JULY		
BOURGALTROFF	Sylvain HINSCHBERGER		X		Marcel DENIS	X	
BREHAIN	Olivier BUTLINGAIRE		X		Daniel GALAN		
BURLIONCOURT	François RICATTE	X			Sébastien FRACHE		
CHAMBREY	Patrick PEIFFERT	X			Patrick MAYER		
CHATEAU BREHAIN	Jean-Paul PETIT	X			Michel LALLEMENT		
CHATEAU SALINS	G.BENIMEDDOURENE (donnée à Monsieur Daniel HAMANT)			X			
	Daniel HAMANT	X					
	Bernard HAZOTTE		X				
	Sylvie LARIVIERE	X					
	Monique MARTIN	X					
	Patrick SIMON	X					
	S. STOCK MARGALET	X					
Sandrine WEISSE	X						
CHATEAU VOUE	Isabelle SCHMITT-KNAFF	X			Hélène PEREK		
CHENOIS	Sandrine CHIR	X			Alexandre MAOT		
CHICOURT	Yves BARTHELEMY		X		Nathalie LONCAR	X	
CONTHIL	Olivier ROMAIN	X			Olivier ROMAIN		
CRAINCOURT	Didier FISCHER	X			Dominique MATHIEU		
CUTTING	Germain IMHOFF	X			Olivier DUSCHENE		
DALHAIN	Didier CONTE		X		J. NAVARRO-ABOUT		
DELME	Michel FORFERT		X				
	Loïc KLOPP (donnée à Madame Gaëlle QUENETTE)			X			
	Christelle PILLEUX	X					
	Didier THESE		X				

DIEUZE	Christophe ESSELIN	X				
	Michel HAMANT	X				
	Francine HERBUVEAUX	X				
	Daniel HOCQUEL	X				
	Jérôme LANG	X				
	Bernard LOUIS	X				
	Laurence OBELIANNE	X				
	Sylvie RESCHWEIN			X		
	Dominique SASSO	X				
	R. SCHREINER WIRTZ			X		
	Sylvie TORMEN			X		
DOMNOM LES DIEUZE	Micheline THIRION	X			Éric THIRION	
DONJEUX	Serge LEMOINE	X			Daniel LESEUR	
DONNELAY	Christian CHAMANT	X			André BOURGUIGON	
FONTENY	Alain DONATIN	X			Christian HOUBIN	
FOSSIEUX	Thérèse DIEUDONNE			X	Daniel LECAQUE	
FRANCALTROFF	Daniel CUFER (donnée à Monsieur Antoine ERNST)				X	
	Nadine MULLER			X		
FREMERY	Marie-Thérèse BARBIER	X			Jean-Luc PERRIN	
FRESNES EN SAULNOIS	Raphaël CIARAMELLA			X	Laurent VAUCHER	X
GELUCOURT	Jean-Louis VEVEURT			X	Fatima THOLEY	X
GERBECOURT	Jacques DEHAND			X	Philippe GUYOT	
GIVRYCOURT	Jacques ZIMMERMANN			X	Virginia NAVELOT	
GREMECREY	Guy L'HUILLIER	X			Philippe BLAISIN	
GUEBESTROFF	Thierry CHATEAUX	X			Gilbert SCHERRER	
GUEBLANGE LES DIEUZE	Gilbert VOINOT	X			Eugenia TEPPE	
GUEBLING	Joseph REMILLON			X	Evelyne BERNARD	X
GUINZELING	Maurice GERING	X			Marc ADRIAN	
HABOUDANGE	Pierre CANTENEUR			X	Brigitte CATTELOIN	X
HAMPONT	Sylvain SCHERRER	X			Gérard MASSON	
HANNOCOURT	Jean-Michel GODFRIN			X	Pascal MEYER	
HARAUCCOURT SUR SEILLE	Annette JOST	X			Franck HENRY	
HONSKIRCH	Carol MONSIEUX			X	Fabien GAERTNER	
INSMING	Philippe BRULLARD	X				
	Alain PATTAR	X				
INSVILLER	Sylvie BOUSCHBACHER			X	Christian FIMEYER	
JALLAUCOURT	François FLORENTIN	X			Rachel NEIS	
JUVELIZE	Sylvain CIMINERA	X			Laurent VELO	
JUVILLE	Hervé BLASSELE			X	Dominique FARKAS	
LAGARDE	Livier HAMANT			X	Marie LAFLOTTE	X
LANEUVEVILLE EN SAULNOIS	Gilles ETIENNE			X	Denis LALLEMENT	
LEMONCOURT	Christelle BOFFIN			X	Sonia PERNET	
LENING	Antoine ERNST	X			Christophe DUMONS	
LESSE	Benoit TIAPHAT	X			Alban GRANDIDIER	
LEY	M. Christine FOUQUET			X	Claude BARBE	X
LEZEY	Boris BELLANGER			X	Thibault MAIRE	
LHOR	Philippe METZGER	X			Cindy ROESSLER	
LIDREZING	Pascal DURRENBERGER			X	Thierry DORT	
LINDRE BASSE	Rémy HAMANT	X			Ch. TONNELIER	
LINDRE HAUTE	Olivier GUYON	X			Ch. BLASIARD	
LIOCOURT	Stéphane DOUX			X	Bernard JULLIER	
LOSTROFF	Gaël BEYEL	X			Laurent THIRION	
LOUDREFING	Jean-Marie SIQUOIR			X	Névio PELLEGRINI	
LUBECOURT	André TOUSSAINT	X			Michel AUCHET	
LUCY	Joël PIERRARD			X	Christophe DIDELOT	X
MAIZIERES LES VIC	Claude MAUER			X	Solange BERNIER	
MALAUCCOURT SUR SEILLE	Maurice JACQUEMIN	X			Robert JACQUEMIN	
MANHOUE	Nicolas KARMANN (donnée à Monsieur Jérôme END)				X	François ANTOINE

MARIMONT LES BENESTROFF	Marcel AMPS		X		M. Christine BOUVIER		
MARSAL	Didier BERNARD		X		Sandrine LEONET	X	
MARTHILLE	Gérard HIERONIMUS		X		J. Philippe KREMER	X	
MOLRING	Maurice BELLO		X		Nathalie BELLO		
MONCOURT	Sylvain NICOLAS	X			Didier RAYEUR		
MONTDIDIER	Jean PFEIFFER	X			Guy TRIBOUT		
MORVILLE LES VIC	Arnaud NOEL	X			Danièle URIOT	X	
MORVILLE SUR NIED	Laurence BELLOY		X		Daniel JACQUOT	X	
MOYENVIC	J. Marie SIMERMAN		X		Martine BALDIN		
MULCEY	Laurent CLAUDEL	X			Marcel DUPONT		
MUNSTER	Gérard MANNS	X			Michel KIFFER		
NEBING	Thierry SUPERNAT (donnée à Monsieur Maurice GERING)			X	R. ROSENBERGER		
NEUFVILLAGE	Jean-Marie ROCH	X			Jean-Louis ROCH		
OBRECK	Laëtitia ROTH	X			François CANTENEUR		
OMMERAY	Sébastien HENRY		X		Éric BOUBEL		
ORIOCOURT	Jean-Jacques PIC	X			Virginie GEIS		
ORON	Jean-Marc CHONE		X		André DULME		
PETTONCOURT	Marie-Claude TOSI		X		Sylvain MARTY		
PEVANGE	Yannick CHATEAUX	X			Laurent BARBIER		
PREVOCOURT	Gérard MEYER	X			Nicolas GIRARD		
PUTTIGNY	Robert PERRIN	X			J. Claude PELESZUCK		
PUZIEUX	Gaëlle QUENETTE	X			Françoise DOLLMANN		
RENING	Michel FESTOR		X		Olivier BEYLET		
RICHE	Robert FORET		X		Fabienne CORSAINT		
RODALBE	Roland DISCHER		X		Jean-Marie PERNET		
RORBACH-LES-DIEUZE	Etienne BOUCHE		X		J. Joseph GRDJAN		
SAINT EPVRE	J. Pierre LEONARD	X			Christelle VINCENT		
SAINT MEDARD	Aurélie LALZACE	X			Claude VAUTRIN		
SALONNES	J. Pierre BROQUARD	X			M. Jo TONNELIER		
SOTZELING	François DIDIER		X		Christian COUREL		
TARQUIMPOL	David BARTHELEMY	X			Gh. BARTHELEMY		
TINCRY	Gil DUSSOUL		X		Jean-Louis NASSOY		
TORCHEVILLE	Laurent FRICHE	X			Bertrand BESSEGA		
VAHL LES BENESTROFF	Fabrice LALLEMENT	X			Brigitte PELTRE	X	
VAL DE BRIDE	Vincent FIEBIG	X					
	Jacques LAIR	X					
VANNECOURT	Michel RAMBOUR (donnée à Monsieur Gilbert VOINOT)			X	Guy LOUIS		
VAXY	Claude LALLEMENT	X			Frédéric CEZARD		
VERGAVILLE	Gérard BECK	X					
	Daniel PILEGGI		X				
VIBERSVILLER	Valérie KLEIN	X			J. Claude LEFEVRE		
VIC SUR SEILLE	Isabelle BENEDIC	X					
	Jérôme END	X					
	Olivier KUNTZ	X					
	Agnès MACHINO	X					
	Emilien ROESS	X					
VILLERS SUR NIED	Jean-François LEMALE		X		Gisèle FOULE		
VIRMING	Yolande HOUPERT		X		Christian SCHERER		
VITTEBSBOURG	Gilbert ROSTOUCHER		X				
VIVIERS	Bertrand CEZARD	X			Fabien COLASSE		
WUISSE	Daniel GUELLE	X			Christophe ILLY		
XANREY	Carole REMILLON	X			Dominique VERGANCE		
XOCOURT	J. Pierre AUMONIER		X		Didier HOUILLON		
ZARBELING	Stéphanie THIRY		X		Sophie SAJOUS	X	
ZOMMANGE	Jean-Luc GAILLOT	X			Laurent GAILLOT	X	

\* X = conseiller suppléant votant

X = conseiller suppléant non votant

<b>TOTAL PRESENTS VOTANTS</b>	<b>TOTAL VOTANTS (y compris procurations)</b>
<b>107</b>	<b>112</b>

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Saulnois ouvre la séance à 18h30.

Monsieur le Président nomme Monsieur Gaël BEYEL, Maire de LOSTROFF, secrétaire de séance.

➤ **PV n° 01 du conseil communautaire du 25/01/2023 :**

Monsieur le Président soumet à l'approbation de l'assemblée le PV n° 01 du conseil communautaire du 25 janvier 2023

L'assemblée **APPROUVE** le PV susmentionné.

Nombre de conseillers votants	112
Ayant pris part au vote	104
Abstention	1
Suffrages exprimés	103
Majorité absolue	52
<b>Pour</b>	<b>103</b>
Contre	0

**POINT N° CCSDCC23008**

**DECHETS MENAGERS ET ECONOMIE CIRCULAIRE**

**Objet :** **RIEOM – Décalage de l'applicabilité de la grille tarifaire validée le 20 décembre 2023 du 01<sup>er</sup> janvier 2023 au 01<sup>er</sup> janvier 2024**

*VU la délibération n°CCSDCC14098 du 07/07/2014 par laquelle l'assemblée approuvait la mise en place de la redevance incitative « à la levée » ;*

*VU la délibération n°CCSDCC21093 du 25/11/2021 par laquelle l'assemblée approuvait le règlement de facturation de la Redevance Incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères (RIEOM) de la CCS, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;*

*VU la délibération n°CCSDCC22114 du 20/12/2022 par laquelle l'assemblée approuvait le nouveau règlement de facturation de la Redevance Incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères (RIEOM) de la CCS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, selon les conditions ci-après :*

## Part fixe : abonnement usager + abonnement contenant

- Abonnement usager

- Usagers particuliers

Collecte en porte-à-porte	25,50 €	par personne et par an
Résidence isolée et/ou collecte en point de regroupement	15,00 €	par personne et par an
Résidence secondaire	Considéré comme un foyer 1 personne pour le calcul de l'abonnement usager	

- Usagers professionnels et administrations

Volume total de bac ordures ménagères mis à disposition $\leq 360$ L	20,00 €	par point de collecte et par an
Volume total de bac ordures ménagères mis à disposition $360 < V \leq 1000$ L	100,00 €	par point de collecte et par an
Volume total de bac ordures ménagères mis à disposition $1000 < V \leq 4000$ L	500,00 €	par point de collecte et par an
Volume total de bac ordures ménagères mis à disposition $> 4000$ L	2000,00 €	par point de collecte et par an

- Abonnement contenant

Usager en bac : volume du bac	Usager en sacs : dotation annuelle en sacs de 30L	Part fixe annuelle	2 levées forfaitaires annuelles ou dotation annuelle en sacs de 30L	Soit un abonnement annuel forfaitaire de
80 L	32	40,00 €	52,80 €	92,80 €
120 L	48	60,00 €	79,20 €	139,20 €
180 L	72	90,00 €	118,80 €	208,80 €
240 L	96	120,00 €	158,40 €	278,40 €
360 L		180,00 €	237,60 €	417,60 €
660 L		330,00 €	435,60 €	765,60 €
770 L		385,00 €	508,20 €	893,20 €
1000 L		500,00 €	660,00 €	1160,00 €
Bac sanitaire 120L		Pas d'abonnement contenant		

### Part variable

- Usagers en bacs :

Tarif appliqué à partir de la 13<sup>ème</sup> levée annuelle

Usager en bac : volume du bac	Tarif d'une levée
80 L	4,40 €
120 L	6,60 €
180 L	9,90 €
240 L	13,20 €
360 L	19,80 €
660 L	36,30 €
770 L	42,35 €
1000 L	55,00 €
Bac sanitaire 120L	1,00 €

### AUTRES TARIFS

- Caution du bac de collecte

Usager particulier	Usager professionnel/Collectivité
35 €	100 €

- Déplacement d'un agent dans le cadre d'une livraison, d'un retrait ou d'un échange de bac à l'adresse de l'utilisateur

Forfait unique comprenant un aller/retour sur le territoire du Saulnois
25 €

- Mise à disposition de bacs pour répondre à des besoins ponctuels<sup>1</sup> :

Volume du bac	Tarif pour la mise à disposition du bac (par quinzaine)	Levées forfaitaires constatées
240 L	5 €	13,20 €
770 L	16,50 €	42,35 €

- Vente de bac spécifique de 1000L dédié au tri sélectif : reste à charge du prix coûtant TTC, justifié par un certificat administratif, subventionné à hauteur de 50% par la Collectivité.
- Accès en déchèterie pour usagers extérieurs : 34,00 €/an

Considérant que le Compte Administratif 2022 du Budget annexe des Déchets Ménagers laisse apparaître un résultat de fonctionnement de 160.732,98 €, qui conduit à un résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2022 de 729.734,65 € ;

Considérant l'avis favorable de Madame la Sous-Préfète de Sarrebourg - Château-Salins ;

**Monsieur le Président propose à l'assemblée communautaire de :**

- **DECALER** l'applicabilité de la délibération n°CCSDCC22114 du 20 décembre 2022, au 1<sup>er</sup> janvier 2024 avec une clause de revoyure en décembre 2023 pour les tarifs constituant les parts variables et fixes de la RIEOM, conformément l'annexe financière jointe ;
- **MAINTENIR** l'applicabilité de la délibération n°CCSDCC22114 du 20 décembre 2022, au 1<sup>er</sup> janvier 2023 concernant l'ensemble des autres tarifs prévus par le règlement de facturation susmentionné ;
- **PRECISER** que les tarifs applicables aux parts variables et fixes de l'ensemble des usagers en 2023 sont ceux prévus par la délibération CCSDCC21093 du 25 novembre 2021 ;
- **PRECISER** que les redevables mensualisés seront régularisés des trop-perçus à compter de la mensualisation de mai 2023 par un nouvel échéancier.

**Après délibération, l'assemblée :**

- **DECALE** l'applicabilité de la délibération n°CCSDCC22114 du 20 décembre 2022, au 1<sup>er</sup> janvier 2024 avec une clause de revoyure en décembre 2023 pour les tarifs constituant les parts variables et fixes de la RIEOM conformément à l'annexe financière jointe ;
- **MAINTIENT** l'applicabilité de la délibération n°CCSDCC22114 du 20 décembre 2022, au 1<sup>er</sup> janvier 2023 concernant l'ensemble des autres tarifs prévus par le règlement de facturation susmentionné ;
- **PRECISE** que les tarifs applicables aux parts variables et fixes de l'ensemble des usagers en 2023 sont ceux prévus par la délibération CCSDCC21093 du 25 novembre 2021 ;
- **PRECISE** que les redevables mensualisés seront régularisés des trop-perçus à compter de la mensualisation de mai 2023 par un nouvel échéancier.
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer toute pièce afférente à cette décision.

**Résultat du scrutin :**

Nombre de conseillers votants	112
Ayant pris part au vote	108
Abstention	0
Suffrages exprimés	108
Majorité absolue	55
<b>Pour</b>	<b>108</b>
Contre	0

**POINT N° CCSDCC23009**  
**COMMUNICATION**

**Objet : Rapport d'activités de la Communauté de Communes du Saulnois – Année 2022**

Les dispositions de l'article L .5211-39 du code général des collectivités territoriales stipulent que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre de l'année n+1, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'année passée de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle le ou les conseiller(s) communautaire(s) représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

**Monsieur le Président propose à l'assemblée de :**

- **PRENDRE ACTE** du rapport d'activités 2022 en ce qui concerne l'ensemble des compétences exercées par la Communauté de Communes du Saulnois ;
- **PRENDRE ACTE** que le rapport d'activités 2022 de la CCS doit faire l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal, en séance publique, au cours de laquelle le ou les conseillers communautaires de l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus, conformément aux dispositions de l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales.

**Après délibération, l'assemblée :**

- **PREND ACTE** du rapport d'activités 2022 en ce qui concerne l'ensemble des compétences exercées par la Communauté de Communes du Saulnois ;
- **PREND ACTE** que le rapport d'activités 2022 de la CCS doit faire l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal, en séance publique, au cours de laquelle le ou les conseillers communautaires de l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus, conformément aux dispositions de l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales.
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	112
Ayant pris part au vote	111
Abstention	1
Suffrages exprimés	110
Majorité absolue	56
<b>Pour</b>	<b>110</b>
Contre	0

**POINT N° CCSDCC23010-A**  
**FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET MARCHES PUBLICS**

**Objet : Compte de Gestion 2022 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget principal**

Le compte de gestion 2022 du budget principal de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2022, est soumis à l'assemblée, il en ressort un excédent global de **1.258.173,74** euros, comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses de fonctionnement	7.465.240,40	€
Recettes de fonctionnement	8.779.758,37	€
<b>Excédent à la section de fonctionnement (1)</b>	<b>1.314.517,97</b>	€
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		
Dépenses d'investissement	701.584,83	€
Recettes d'investissement	645.240,60	€
<b>Déficit à la section d'investissement (2)</b>	<b>- 56.344,23</b>	€
<b>Excédent global (1) + (2) = (3)</b>	<b>1.258.173,74</b>	€

Monsieur le Président propose à l'Assemblée :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2022 du budget principal de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2022, présentant un excédent global de **1.258.173,74** euros, comme susmentionné.

Après délibération, l'assemblée :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2022 du budget principal de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2022, présentant un excédent global de **1.258.173,74** euros, comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses de fonctionnement	7.465.240,40	€
Recettes de fonctionnement	8.779.758,37	€
<b>Excédent à la section de fonctionnement (1)</b>	<b>1.314.517,97</b>	€
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		
Dépenses d'investissement	701.584,83	€
Recettes d'investissement	645.240,60	€
<b>Déficit à la section d'investissement (2)</b>	<b>- 56.344,23</b>	€
<b>Excédent global (1) + (2) = (3)</b>	<b>1.258.173,74</b>	€

- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	112
Ayant pris part au vote	112
Abstention	0
Suffrages exprimés	112
Majorité absolue	57
<b>Pour</b>	<b>112</b>
Contre	0

#### POINT N° CCSDCC23010-B

#### FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET MARCHES PUBLICS

**Objet :** **Compte de Gestion 2022 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget annexe de la zone de Delme**

Le compte de gestion 2022 du budget annexe de la zone de Delme de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2022, est soumis à l'assemblée, il en ressort un excédent global de **31.982,22** euros, comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses de fonctionnement	245.859,15	€
Recettes de fonctionnement	245.859,15	€
<b>Excédent à la section de fonctionnement (1)</b>	<b>0,00</b>	€
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		
Dépenses d'investissement	185.161,58	€
Recettes d'investissement	217.143,80	€
<b>Excédent à la section d'investissement (2)</b>	<b>31.982,22</b>	€
<b>Excédent global (1) + (2) = (3)</b>	<b>31.982,22</b>	€

Monsieur le Président propose à l'Assemblée :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2022 du budget annexe de la zone de Delme de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2022, présentant un excédent global de **31.982,22** euros, comme susmentionné.

**Après délibération, l'assemblée :**

- **APPROUVE** le compte de gestion 2022 du budget annexe de la zone de Delme de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2022, présentant un excédent global de **31.982,22** euros, comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses de fonctionnement	245.859,15	€
Recettes de fonctionnement	245.859,15	€
<b>Excédent à la section de fonctionnement (1)</b>	<b>0,00</b>	€
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		
Dépenses d'investissement	185.161,58	€
Recettes d'investissement	217.143,80	€
<b>Excédent à la section d'investissement (2)</b>	<b>31.982,22</b>	€
<b>Excédent global (1) + (2) = (3)</b>	<b>31.982,22</b>	€

- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	112
Ayant pris part au vote	112
Abstention	0
Suffrages exprimés	112
Majorité absolue	57
<b>Pour</b>	<b>112</b>
Contre	0

**POINT N° CCSDCC23010-C**

**FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET MARCHES PUBLICS**

**Objet :** **Compte de Gestion 2022 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget annexe de la zone de Dieuze**

Le compte de gestion 2022 du budget annexe de la zone de Dieuze de la Communauté de Communauté du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2022, est soumis à l'assemblée, il en ressort un excédent global de **457.506,81** euros, comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses de fonctionnement	914.331,96	€
Recettes de fonctionnement	1.173.300,80	€
<b>Excédent à la section de fonctionnement (1)</b>	<b>258.968,84</b>	€
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		
Dépenses d'investissement	875.739,71	€
Recettes d'investissement	1.074.277,68	€
<b>Excédent à la section d'investissement (2)</b>	<b>198.537,97</b>	€
<b>Excédent global (1) + (2) = (3)</b>	<b>457.506,81</b>	€

Monsieur le Président propose à l'Assemblée :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2022 du budget annexe de la zone de Dieuze de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2022, présentant un excédent global de **457.506,81** euros, comme susmentionné.

Après délibération, l'assemblée :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2022 du budget annexe de la zone de Dieuze de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2022, présentant un excédent global de **457.506,81** euros, comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses de fonctionnement	914.331,96	€
Recettes de fonctionnement	1.173.300,80	€
<b>Excédent à la section de fonctionnement (1)</b>	<b>258.968,84</b>	€
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		
Dépenses d'investissement	875.739,71	€
Recettes d'investissement	1.074.277,68	€
<b>Excédent à la section d'investissement (2)</b>	<b>198.537,97</b>	€
<b>Excédent global (1) + (2) = (3)</b>	<b>457.506,81</b>	€

- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	112
Ayant pris part au vote	112
Abstention	0
Suffrages exprimés	112
Majorité absolue	57
<b>Pour</b>	<b>112</b>
Contre	0

**POINT N° CCSDCC23010-D**  
**FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET MARCHES PUBLICS**

**Objet :** **Compte de Gestion 2022 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget annexe de la zone de Francaltroff**

Le compte de gestion 2022 du budget annexe de la zone de Francaltroff de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2022, est soumis à l'assemblée, il en ressort un déficit global de **- 11.144,89** euros, comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses de fonctionnement	59.769,46	€
Recettes de fonctionnement	73.129,23	€
<b>Excédent à la section de fonctionnement (1)</b>	<b>13.359,77</b>	€
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		
Dépenses d'investissement	63.020,90	€
Recettes d'investissement	38.516,24	€
<b>Déficit à la section d'investissement (2)</b>	<b>- 24.504,66</b>	€
<b>Déficit global (1) + (2) = (3)</b>	<b>- 11.144,89</b>	€

Monsieur le Président propose à l'Assemblée :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2022 du budget annexe de la zone de Francaltroff de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2022, présentant un déficit global **- 11.144,89** euros, comme susmentionné.

Après délibération, l'assemblée :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2022 du budget annexe de la zone de Francaltroff de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2022, présentant un déficit global de **- 11.144,89** euros, comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses de fonctionnement	59.769,46	€
Recettes de fonctionnement	73.129,23	€
<b>Excédent à la section de fonctionnement (1)</b>	<b>13.359,77</b>	€
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		
Dépenses d'investissement	63.020,90	€
Recettes d'investissement	38.516,24	€
<b>Déficit à la section d'investissement (2)</b>	<b>- 24.504,66</b>	€
<b>Déficit global (1) + (2) = (3)</b>	<b>- 11.144,89</b>	€

- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	112
Ayant pris part au vote	112
Abstention	0
Suffrages exprimés	112
Majorité absolue	57
<b>Pour</b>	<b>112</b>
Contre	0

POINT N° CCSDCC23010-E

FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET MARCHES PUBLICS

**Objet :** **Compte de Gestion 2022 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget annexe de la zone de Morville-lès-Vic**

Le compte de gestion 2022 du budget annexe de la zone de Morville-lès-Vic de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2022, est soumis à l'assemblée, il en ressort un excédent global de **220.756,73** euros, comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses de fonctionnement	731.020,62	€
Recettes de fonctionnement	782.028,20	€
<b>Excédent à la section de fonctionnement (1)</b>	<b>51.007,58</b>	€
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		
Dépenses d'investissement	570.618,68	€
Recettes d'investissement	740.367,83	€
<b>Excédent à la section d'investissement (2)</b>	<b>169.749,15</b>	€
<b>Excédent global (1) + (2) = (3)</b>	<b>220.756,73</b>	€

Monsieur le Président propose à l'Assemblée :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2022 du budget annexe de la zone de Morville-lès-Vic de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2022, présentant un excédent global de **220.756,73** euros, comme susmentionné.

Après délibération, l'assemblée :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2022 du budget annexe de la zone de Morville-lès-Vic de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2022, présentant un excédent global de **220.756,73** euros, comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses de fonctionnement	731.020,62	€
Recettes de fonctionnement	782.028,20	€
<b>Excédent à la section de fonctionnement (1)</b>	<b>51.007,58</b>	€
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		
Dépenses d'investissement	570.618,68	€
Recettes d'investissement	740.367,83	€
<b>Excédent à la section d'investissement (2)</b>	<b>169.749,15</b>	€
<b>Excédent global (1) + (2) = (3)</b>	<b>220.756,73</b>	€

- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	112
Ayant pris part au vote	112
Abstention	0
Suffrages exprimés	112
Majorité absolue	57
<b>Pour</b>	<b>112</b>
Contre	0

**POINT N° CCSDCC23010-F**

**FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET MARCHES PUBLICS**

**Objet :** **Compte de Gestion 2022 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget annexe de la zone de Munster**

Le compte de gestion 2022 du budget annexe de la zone de Munster de la Communauté de Communauté du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2022, est soumis à l'assemblée, il en ressort un excédent global de **385.760,16** euros, comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses de fonctionnement	2.493.408,32	€
Recettes de fonctionnement	2.748.713,92	€
<b>Excédent à la section de fonctionnement (1)</b>	<b>255.305,60</b>	€
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		
Dépenses d'investissement	2.726.465,80	€
Recettes d'investissement	2.856.920,36	€
<b>Excédent à la section d'investissement (2)</b>	<b>130.454,56</b>	€
<b>Excédent global (1) + (2) = (3)</b>	<b>385.760,16</b>	€

Monsieur le Président propose à l'Assemblée :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2022 du budget annexe de la zone de Munster de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2022, présentant un excédent global de **385.760,16** euros, comme susmentionné.

**Après délibération, l'assemblée :**

- **APPROUVE** le compte de gestion 2022 du budget annexe de la zone de Munster de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2022, présentant un excédent global de **385.760,16** euros, comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses de fonctionnement	2.493.408,32	€
Recettes de fonctionnement	2.748.713,92	€
<b>Excédent à la section de fonctionnement (1)</b>	<b>255.305,60</b>	€
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		
Dépenses d'investissement	2.726.465,80	€
Recettes d'investissement	2.856.920,36	€
<b>Excédent à la section d'investissement (2)</b>	<b>130.454,56</b>	€
<b>Excédent global (1) + (2) = (3)</b>	<b>385.760,16</b>	€

- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	112
Ayant pris part au vote	112
Abstention	0
Suffrages exprimés	112
Majorité absolue	57
<b>Pour</b>	<b>112</b>
Contre	0

**POINT N° CCSDCC23010-G**

**FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET MARCHES PUBLICS**

**Objet :** **Compte de Gestion 2022 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget annexe de l'ESAT d'ALBESTROFF**

Le compte de gestion 2022 du budget annexe de l'ESAT d'Albestroff de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2022, est soumis à l'assemblée, il en ressort un déficit global de **- 40.871,92** euros, comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses de fonctionnement	15.487,35	€
Recettes de fonctionnement	22.124,47	€
<b>Excédent à la section de fonctionnement (1)</b>	<b>6.637,12</b>	€
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		
Dépenses d'investissement	178.483,80	€
Recettes d'investissement	130.974,76	€
<b>Déficit à la section d'investissement (2)</b>	<b>- 47.509,04</b>	€
<b>Déficit global (1) + (2) = (3)</b>	<b>- 40.871,92</b>	€

**Monsieur le Président propose à l'Assemblée :**

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2022 du budget annexe de l'ESAT d'Albestroff de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2022, présentant un déficit global de **- 40.871,92** euros, comme susmentionné.

**Après délibération, l'assemblée :**

- **APPROUVE** le compte de gestion 2022 du budget annexe de l'ESAT d'Albestroff de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2022, présentant un déficit global de **- 40.871,92** euros, comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses de fonctionnement	15.487,35	€
Recettes de fonctionnement	22.124,47	€
<b>Excédent à la section de fonctionnement (1)</b>	<b>6.637,12</b>	€
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		
Dépenses d'investissement	178.483,80	€
Recettes d'investissement	130.974,76	€
<b>Déficit à la section d'investissement (2)</b>	<b>- 47.509,04</b>	€
<b>Déficit global (1) + (2) = (3)</b>	<b>- 40.871,92</b>	€

- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	112
Ayant pris part au vote	112
Abstention	0
Suffrages exprimés	112
Majorité absolue	57
<b>Pour</b>	<b>112</b>
Contre	0

**POINT N° CCSDCC23010-H**

**FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET MARCHES PUBLICS**

**Objet : Compte de Gestion 2022 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget annexe RTHD**

Le compte de gestion 2022 du budget annexe RTHD de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2022, est soumis à l'assemblée, il en ressort un excédent global de **152.205,19** euros, comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses de fonctionnement	211.584,71	€
Recettes de fonctionnement	211.584,71	€
<b>Excédent à la section de fonctionnement (1)</b>	<b>0,00</b>	€
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		
Dépenses d'investissement	321.418,38	€
Recettes d'investissement	473.623,57	€
<b>Excédent à la section d'investissement (2)</b>	<b>152.205,19</b>	€
<b>Excédent global (1) + (2) = (3)</b>	<b>152.205,19</b>	€

Monsieur le Président propose à l'Assemblée :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2022 du budget annexe RTHD de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2022, présentant un excédent global de **152.205,19** euros, comme susmentionné.

Après délibération, l'assemblée :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2022 du budget annexe RTHD de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2022, présentant un excédent global de **152.205,19** euros, comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses de fonctionnement	211.584,71	€
Recettes de fonctionnement	211.584,71	€
<b>Excédent à la section de fonctionnement (1)</b>	<b>0,00</b>	€
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		
Dépenses d'investissement	321.418,38	€
Recettes d'investissement	473.623,57	€
<b>Excédent à la section d'investissement (2)</b>	<b>152.205,19</b>	€
<b>Excédent global (1) + (2) = (3)</b>	<b>152.205,19</b>	€

- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	<input type="checkbox"/>
Ayant pris part au vote	<input type="checkbox"/>
Abstention	<input type="checkbox"/>
Suffrages exprimés	<input type="checkbox"/>
Majorité absolue	<input type="checkbox"/>
<b>Pour</b>	<input type="checkbox"/>
Contre	<input type="checkbox"/>

POINT N° CCSDCC23010-I

FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET MARCHES PUBLICS

**Objet :** **Compte de Gestion 2022 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget annexe La Sablonnière**

Le compte de gestion 2022 du budget annexe La Sablonnière de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2022, est soumis à l'assemblée, il en ressort un excédent global de **49.190,00** euros, comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses de fonctionnement	54.880,06	€
Recettes de fonctionnement	54.880,06	€
<b>Excédent à la section de fonctionnement (1)</b>	<b>0,00</b>	€
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		
Dépenses d'investissement	0,00	€
Recettes d'investissement	49.190,00	€
<b>Excédent à la section d'investissement (2)</b>	<b>49.190,00</b>	€
<b>Excédent global (1) + (2) = (3)</b>	<b>49.190,00</b>	€

Monsieur le Président propose à l'Assemblée :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2022 du budget annexe La Sablonnière de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2022, présentant un excédent global de **49.190,00** euros, comme susmentionné.

Après délibération, l'assemblée :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2022 du budget annexe La Sablonnière de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2022, présentant un excédent global de **49.190,00** euros, comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses de fonctionnement	54.880,06	€
Recettes de fonctionnement	54.880,06	€
<b>Excédent à la section de fonctionnement (1)</b>	<b>0,00</b>	€
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		
Dépenses d'investissement	0,00	€
Recettes d'investissement	49.190,00	€
<b>Excédent à la section d'investissement (2)</b>	<b>49.190,00</b>	€
<b>Excédent global (1) + (2) = (3)</b>	<b>49.190,00</b>	€

- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	112
Ayant pris part au vote	112
Abstention	0
Suffrages exprimés	112
Majorité absolue	57
<b>Pour</b>	<b>112</b>
Contre	0

**POINT N° CCSDCC23010-J**  
**FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET MARCHES PUBLICS**

**Objet :** **Compte de Gestion 2022 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget annexe de la Z.I.C d'Amelécourt**

Le compte de gestion 2022 du budget annexe de la Z.I.C d'Amelécourt de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2022, comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses de fonctionnement	9.845,68	€
Recettes de fonctionnement	9.845,68	€
<b>Excédent à la section de fonctionnement (1)</b>	<b>0,00</b>	<b>€</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		
Dépenses d'investissement	0,00	€
Recettes d'investissement	0,00	€
<b>Excédent à la section d'investissement (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>€</b>
<b>Excédent global (1) + (2) = (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>€</b>

Monsieur le Président propose à l'Assemblée :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2022 du budget annexe de la Z.I.C d'Amelécourt de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2022, comme susmentionné.

Après délibération, l'assemblée :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2022 du budget annexe de la Z.I.C d'Amelécourt de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2022, comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses de fonctionnement	9.845,68	€
Recettes de fonctionnement	9.845,68	€
<b>Excédent à la section de fonctionnement (1)</b>	<b>0,00</b>	<b>€</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		
Dépenses d'investissement	0,00	€
Recettes d'investissement	0,00	€
<b>Excédent à la section d'investissement (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>€</b>
<b>Excédent global (1) + (2) = (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>€</b>

- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	112
Ayant pris part au vote	112
Abstention	0
Suffrages exprimés	112
Majorité absolue	57
<b>Pour</b>	<b>112</b>
Contre	0

**POINT N° CCSDCC23010-K**  
**FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET MARCHES PUBLICS**

**Objet : Compte de Gestion 2022 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget annexe SPANC**

Le compte de gestion 2022 du budget annexe SPANC de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2022, est soumis à l'assemblée, il en ressort un déficit global de **-18.101,98** euros, comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses de fonctionnement	91.578,12	€
Recettes de fonctionnement	73.476,14	€
<b>Déficit à la section de fonctionnement (1)</b>	<b>- 18.101,98</b>	€
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		
Dépenses d'investissement	999,91	€
Recettes d'investissement	999,91	€
<b>Excédent à la section d'investissement (2)</b>	<b>0,00</b>	€
<b>Déficit global (1) + (2) = (3)</b>	<b>- 18.101,98</b>	€

Monsieur le Président propose à l'Assemblée :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2022 du budget annexe SPANC de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2022, présentant un déficit global de **-18.101,98** euros, comme susmentionné.

Après délibération, l'assemblée :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2022 du budget annexe SPANC de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2022, présentant un déficit global de **-18.101,98** euros, comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses de fonctionnement	91.578,12	€
Recettes de fonctionnement	73.476,14	€
<b>Déficit à la section de fonctionnement (1)</b>	<b>- 18.101,98</b>	€
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		
Dépenses d'investissement	999,91	€
Recettes d'investissement	999,91	€
<b>Excédent à la section d'investissement (2)</b>	<b>0,00</b>	€
<b>Déficit global (1) + (2) = (3)</b>	<b>- 18.101,98</b>	€

- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	112
Ayant pris part au vote	112
Abstention	0
Suffrages exprimés	112
Majorité absolue	57
<b>Pour</b>	<b>112</b>
Contre	0

**POINT N° CCSDCC23010-L**  
**FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET MARCHES PUBLICS**

**Objet : Compte de Gestion 2022 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget annexe Déchets Ménagers**

Le compte de gestion 2022 du budget annexe Déchets Ménagers de la Communauté de Communauté du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2022, est soumis à l'assemblée, il en ressort un excédent global de **154.376,66** euros, comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses de fonctionnement	4.181.328,89	€
Recettes de fonctionnement	4.342.061,87	€
<b>Excédent à la section de fonctionnement (1)</b>	<b>160.732,98</b>	€
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		
Dépenses d'investissement	350.798,79	€
Recettes d'investissement	344.442,47	€
<b>Déficit à la section d'investissement (2)</b>	<b>- 6.356,32</b>	€
<b>Excédent global (1) + (2) = (3)</b>	<b>154.376,66</b>	€

Monsieur le Président propose à l'Assemblée :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2022 du budget annexe Déchets Ménagers de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2022, présentant un excédent global de **154.376,66** euros, comme susmentionné.
- 

Après délibération, l'assemblée :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2022 du budget annexe Déchets Ménagers de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2022, présentant un excédent global de **154.376,66** euros, comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses de fonctionnement	4.181.328,89	€
Recettes de fonctionnement	4.342.061,87	€
<b>Excédent à la section de fonctionnement (1)</b>	<b>160.732,98</b>	€
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		
Dépenses d'investissement	350.798,79	€
Recettes d'investissement	344.442,47	€
<b>Déficit à la section d'investissement (2)</b>	<b>- 6.356,32</b>	€
<b>Excédent global (1) + (2) = (3)</b>	<b>154.376,66</b>	€

- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	112
Ayant pris part au vote	112
Abstention	0
Suffrages exprimés	112
Majorité absolue	57
<b>Pour</b>	<b>112</b>
Contre	0

**POINT N° CCSDCC23011-A**  
**FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET MARCHES PUBLICS**

**Objet : Compte Administratif 2022 de la CCS – Budget principal**

Le compte administratif 2022 du Budget principal de la Communauté de Communes du Saulnois, est soumis à l'assemblée :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses de fonctionnement	7.465.240,40	€
Recettes de fonctionnement	8.779.758,37	€
<b>Excédent à la section de fonctionnement (1)</b>	<b>1.314.517,97</b>	€
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		
Dépenses d'investissement	701.584,83	€
Recettes d'investissement	645.240,60	€
<b>Déficit à la section d'investissement (2)</b>	<b>- 56.344,23</b>	€
<b>Excédent global (1) + (2) = (3)</b>	<b>1.258.173,74</b>	€
<b>RESTES A REALISER EN 2022 A REPORTER EN 2023 :</b>		
Dépenses d'investissement	209.410,80	€
Recettes d'investissement	200.834,39	€
<b>Déficit des restes à réaliser en 2022 à reporter en 2023 (4)</b>	<b>- 8.576,41</b>	€
<b>Excédent global de l'exercice 2022 (3) + (4) = (5)</b>	<b>1.249.597,33</b>	€

Monsieur le Président se retire, ne participant pas au vote. Monsieur Gilbert VOINOT, 1<sup>er</sup> Vice-président, Président de la commission « Finances » soumet au vote le compte administratif 2022 du BUDGET PRINCIPAL de la Communauté de Communes du Saulnois susmentionné.

**Après délibération, l'assemblée :**

- **APPROUVE** le compte administratif 2022 du Budget principal de la Communauté de Communes du Saulnois, comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses de fonctionnement	7.465.240,40	€
Recettes de fonctionnement	8.779.758,37	€
<b>Excédent à la section de fonctionnement (1)</b>	<b>1.314.517,97</b>	€
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		
Dépenses d'investissement	701.584,83	€
Recettes d'investissement	645.240,60	€
<b>Déficit à la section d'investissement (2)</b>	<b>- 56.344,23</b>	€
<b>Excédent global (1) + (2) = (3)</b>	<b>1.258.173,74</b>	€
<b>RESTES A REALISER EN 2022 A REPORTER EN 2023 :</b>		
Dépenses d'investissement	209.410,80	€
Recettes d'investissement	200.834,39	€
<b>Déficit des restes à réaliser en 2022 à reporter en 2023 (4)</b>	<b>- 8.576,41</b>	€
<b>Excédent global de l'exercice 2022 (3) + (4) = (5)</b>	<b>1.249.597,33</b>	€

- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	112
Ayant pris part au vote	109
Abstention	0
Suffrages exprimés	109
Majorité absolue	55
<b>Pour</b>	<b>108</b>
Contre	1

**POINT N° CCSDCC23011-B**  
**FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET MARCHES PUBLICS**

**Objet :** **Compte Administratif 2022 de la CCS – Budget annexe de la zone de Delme**

Le compte administratif 2022 du budget annexe de la zone de Delme de la Communauté de Communes du Saulnois, est soumis à l'assemblée :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses de fonctionnement	245.859,15	€
Recettes de fonctionnement	245.859,15	€
<b>Excédent à la section de fonctionnement (1)</b>	<b>0,00</b>	€
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		
Dépenses d'investissement	185.161,58	€
Recettes d'investissement	217.143,80	€
<b>Excédent à la section d'investissement (2)</b>	<b>31.982,22</b>	€
<b>Excédent global (1) + (2) = (3)</b>	<b>31.982,22</b>	€
<b>RESTES A REALISER EN 2022 A REPORTER EN 2023 :</b>		
Dépenses d'investissement	5.468,10	€
Recettes d'investissement	50.000,00	€
<b>Excédent des restes à réaliser en 2022 à reporter en 2023 (4)</b>	<b>44.531,90</b>	€
<b>Excédent global de l'exercice 2022 (3) + (4) = (5)</b>	<b>76.514,12</b>	€

Monsieur le Président se retire, ne participant pas au vote. Monsieur Gilbert VOINOT, 1<sup>er</sup> Vice-président, Président de la commission « Finances » soumet au vote le compte administratif 2022 du Budget annexe de la zone de Delme de la Communauté de Communes du Saulnois susmentionné.

**Après délibération, l'assemblée :**

- **APPROUVE** le compte administratif 2021 du budget annexe de la zone de Delme de la Communauté de Communes du Saulnois, comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses de fonctionnement	245.859,15	€
Recettes de fonctionnement	245.859,15	€
<b>Excédent à la section de fonctionnement (1)</b>	<b>0,00</b>	€
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		
Dépenses d'investissement	185.161,58	€
Recettes d'investissement	217.143,80	€
<b>Excédent à la section d'investissement (2)</b>	<b>31.982,22</b>	€
<b>Excédent global (1) + (2) = (3)</b>	<b>31.982,22</b>	€
<b>RESTES A REALISER EN 2022 A REPORTER EN 2023 :</b>		
Dépenses d'investissement	5.468,10	€
Recettes d'investissement	50.000,00	€
<b>Excédent des restes à réaliser en 2022 à reporter en 2023 (4)</b>	<b>44.531,90</b>	€
<b>Excédent global de l'exercice 2022 (3) + (4) = (5)</b>	<b>76.514,12</b>	€

- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	112
Ayant pris part au vote	109
Abstention	0
Suffrages exprimés	109
Majorité absolue	55
<b>Pour</b>	<b>108</b>
Contre	1

**POINT N° CCSDCC23011-C**  
**FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET MARCHES PUBLICS**

**Objet : Compte Administratif 2022 de la CCS – Budget annexe de la zone de Dieuze**

Le compte administratif 2022 du budget annexe de la zone de DIEUZE de la Communauté de Communes du Saulnois, est soumis à l'assemblée :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses de fonctionnement	914.331,96	€
Recettes de fonctionnement	1.173.300,80	€
<b>Excédent à la section de fonctionnement (1)</b>	<b>258.968,84</b>	€
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		
Dépenses d'investissement	875.739,71	€
Recettes d'investissement	1.074.277,68	€
<b>Excédent à la section d'investissement (2)</b>	<b>198.537,97</b>	€
<b>Excédent global (1) + (2) = (3)</b>	<b>457.506,81</b>	€
<b>RESTES A REALISER EN 2020 A REPORTER EN 2023 :</b>		
Dépenses d'investissement	55.468,10	€
Recettes d'investissement	300.235,00	€
<b>Excédent des restes à réaliser en 2022 à reporter en 2023 (4)</b>	<b>244.766,90</b>	€
<b>Excédent global de l'exercice 2022 (3) + (4) = (5)</b>	<b>702.273,71</b>	€

Monsieur le Président se retire, ne participant pas au vote. Monsieur Gilbert VOINOT, 1<sup>er</sup> Vice-président, Président de la commission « Finances » soumet au vote le compte administratif 2022 du budget annexe de la zone de DIEUZE de la Communauté de Communes du Saulnois susmentionné.

**Après délibération, l'assemblée :**

- **APPROUVE** le compte administratif 2022 du Budget annexe de la zone de DIEUZE de la Communauté de Communes du Saulnois, comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses de fonctionnement	914.331,96	€
Recettes de fonctionnement	1.173.300,80	€
<b>Excédent à la section de fonctionnement (1)</b>	<b>258.968,84</b>	€
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		
Dépenses d'investissement	875.739,71	€
Recettes d'investissement	1.074.277,68	€
<b>Excédent à la section d'investissement (2)</b>	<b>198.537,97</b>	€
<b>Excédent global (1) + (2) = (3)</b>	<b>457.506,81</b>	€
<b>RESTES A REALISER EN 2020 A REPORTER EN 2023 :</b>		
Dépenses d'investissement	55.468,10	€
Recettes d'investissement	300.235,00	€
<b>Excédent des restes à réaliser en 2022 à reporter en 2023 (4)</b>	<b>244.766,90</b>	€
<b>Excédent global de l'exercice 2022 (3) + (4) = (5)</b>	<b>702.273,71</b>	€

- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	112
Ayant pris part au vote	109
Abstention	0
Suffrages exprimés	109
Majorité absolue	55
<b>Pour</b>	<b>108</b>
Contre	1

**POINT N° CCSDCC23011-D**  
**FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET MARCHES PUBLICS**

**Objet :** **Compte Administratif 2022 de la CCS – Budget annexe de la zone de Francaltroff**

Le compte administratif 2022 du Budget annexe de la zone de FRANCALTROFF de la Communauté de Communes du Saulnois, est soumis à l'assemblée :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses de fonctionnement	59.769,46	€
Recettes de fonctionnement	73.129,23	€
<b>Excédent à la section de fonctionnement (1)</b>	<b>13.359,77</b>	€
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		
Dépenses d'investissement	63.020,90	€
Recettes d'investissement	38.516,24	€
<b>Déficit à la section d'investissement (2)</b>	<b>- 24.504,66</b>	€
<b>Déficit global (1) + (2) = (3)</b>	<b>- 11.144,89</b>	€
<b>RESTES A REALISER EN 2022 A REPORTER EN 2023 :</b>		
Dépenses d'investissement	5.468,10	€
Recettes d'investissement	0,00	€
<b>Déficit des restes à réaliser en 2022 à reporter en 2023 (4)</b>	<b>- 5.468,10</b>	€
<b>Déficit global de l'exercice 2022 (3) + (4) = (5)</b>	<b>- 16.612,99</b>	€

Monsieur le Président se retire, ne participant pas au vote. Monsieur Gilbert VOINOT, 1<sup>er</sup> Vice-président, Président de la commission « Finances » soumet au vote le compte administratif 2022 du Budget annexe de la zone de FRANCALTROFF de la Communauté de Communes du Saulnois susmentionné.

**Après délibération, l'assemblée :**

- **APPROUVE** le compte administratif 2022 du Budget annexe de la zone de FRANCAITROFF de la Communauté de Communes du Saulnois, comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses de fonctionnement	59.769,46	€
Recettes de fonctionnement	73.129,23	€
<b>Excédent à la section de fonctionnement (1)</b>	<b>13.359,77</b>	€
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		
Dépenses d'investissement	63.020,90	€
Recettes d'investissement	38.516,24	€
<b>Déficit à la section d'investissement (2)</b>	<b>- 24.504,66</b>	€
<b>Déficit global (1) + (2) = (3)</b>	<b>- 11.144,89</b>	€
<b>RESTES A REALISER EN 2022 A REPORTER EN 2023 :</b>		
Dépenses d'investissement	5.468,10	€
Recettes d'investissement	0,00	€
<b>Déficit des restes à réaliser en 2022 à reporter en 2023 (4)</b>	<b>- 5.468,10</b>	€
<b>Déficit global de l'exercice 2022 (3) + (4) = (5)</b>	<b>- 16.612,99</b>	€

- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer toute pièce afférente à cette décision.

**Résultat du scrutin :**

Nombre de conseillers votants	112
Ayant pris part au vote	109
Abstention	0
Suffrages exprimés	109
Majorité absolue	55
<b>Pour</b>	<b>108</b>
Contre	1

POINT N° CCSDCC23011-E

FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET MARCHES PUBLICS

**Objet :** Compte Administratif 2022 de la CCS – Budget annexe de la zone de Morville-lès-Vic

Le compte administratif 2022 du Budget annexe de la zone de MORVILLE-LES-VIC de la Communauté de Communes du Saulnois, est soumis à l'assemblée :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses de fonctionnement	731.020,62	€
Recettes de fonctionnement	782.028,20	€
<b>Excédent à la section de fonctionnement (1)</b>	<b>51.007,58</b>	€
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		
Dépenses d'investissement	570.618,68	€
Recettes d'investissement	740.367,83	€
<b>Excédent à la section d'investissement (2)</b>	<b>169.749,15</b>	€
<b>Excédent global (1) + (2) = (3)</b>	<b>220.756,73</b>	€
<b>RESTES A REALISER EN 2022 A REPORTER EN 2023 :</b>		
Dépenses d'investissement	26.212,73	€
Recettes d'investissement	0,00	€
<b>Déficit de restes à réaliser en 2022 à reporter en 2023 (4)</b>	<b>- 26.212,73</b>	€
<b>Excédent global de l'exercice 2022 (3) + (4) = (5)</b>	<b>194.544,00</b>	€

Monsieur le Président se retire, ne participant pas au vote. Monsieur Gilbert VOINOT, 1<sup>er</sup> Vice-président, Président de la commission « Finances » soumet au vote le compte administratif 2022 du Budget annexe de la zone de MORVILLE-LES-VIC de la Communauté de Communes du Saulnois susmentionné.

**Après délibération, l'assemblée :**

- **APPROUVE** le compte administratif 2022 du Budget annexe de la zone de MORVILLE-LES-VIC de la Communauté de Communes du Saulnois, comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses de fonctionnement	731.020,62	€
Recettes de fonctionnement	782.028,20	€
<b>Excédent à la section de fonctionnement (1)</b>	<b>51.007,58</b>	€
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		
Dépenses d'investissement	570.618,68	€
Recettes d'investissement	740.367,83	€
<b>Excédent à la section d'investissement (2)</b>	<b>169.749,15</b>	€
<b>Excédent global (1) + (2) = (3)</b>	<b>220.756,73</b>	€
<b>RESTES A REALISER EN 2022 A REPORTER EN 2023 :</b>		
Dépenses d'investissement	26.212,73	€
Recettes d'investissement	0,00	€
<b>Déficit de restes à réaliser en 2022 à reporter en 2023 (4)</b>	<b>- 26.212,73</b>	€
<b>Excédent global de l'exercice 2022 (3) + (4) = (5)</b>	<b>194.544,00</b>	€

- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	112
Ayant pris part au vote	109
Abstention	0
Suffrages exprimés	109
Majorité absolue	55
<b>Pour</b>	<b>108</b>
Contre	1

**POINT N° CCSDCC23011-F**  
**FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET MARCHES PUBLICS**

**Objet : Compte Administratif 2022 de la CCS – Budget annexe de la zone de Munster**

Le compte administratif 2022 du Budget annexe de la zone de MUNSTER de la Communauté de Communes du Saulnois, est soumis à l'assemblée :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses de fonctionnement	2.493.408,32	€
Recettes de fonctionnement	2.748.713,92	€
<b>Excédent à la section de fonctionnement (1)</b>	<b>255.305,60</b>	€
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		
Dépenses d'investissement	2.726.465,80	€
Recettes d'investissement	2.856.920,36	€
<b>Excédent à la section d'investissement (2)</b>	<b>130.454,56</b>	€
<b>Excédent global (1) + (2) = (3)</b>	<b>385.760,16</b>	€
<b>RESTES A REALISER EN 2022 A REPORTER EN 2023 :</b>		
Dépenses d'investissement	0,00	€
Recettes d'investissement	0,00	€
<b>Restes à réaliser en 2022 à reporter en 2023 (4)</b>	<b>0,00</b>	€
<b>Excédent global de l'exercice 2022 (3) + (4) = (5)</b>	<b>385.760,16</b>	€

Monsieur le Président se retire, ne participant pas au vote. Monsieur Gilbert VOINOT, 1<sup>er</sup> Vice-président, Président de la commission « Finances » soumet au vote le compte administratif 2022 du Budget annexe de la zone de MUNSTER de la Communauté de Communes du Saulnois susmentionné.

**Après délibération, l'assemblée :**

- **APPROUVE** le compte administratif 2022 du budget annexe de la zone de MUNSTER de la Communauté de Communes du Saulnois, comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses de fonctionnement	2.493.408,32	€
Recettes de fonctionnement	2.748.713,92	€
<b>Excédent à la section de fonctionnement (1)</b>	<b>255.305,60</b>	€
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		
Dépenses d'investissement	2.726.465,80	€
Recettes d'investissement	2.856.920,36	€
<b>Excédent à la section d'investissement (2)</b>	<b>130.454,56</b>	€
<b>Excédent global (1) + (2) = (3)</b>	<b>385.760,16</b>	€
<b>RESTES A REALISER EN 2022 A REPORTER EN 2023 :</b>		
Dépenses d'investissement	0,00	€
Recettes d'investissement	0,00	€
<b>Restes à réaliser en 2022 à reporter en 2023 (4)</b>	<b>0,00</b>	€
<b>Excédent global de l'exercice 2022 (3) + (4) = (5)</b>	<b>385.760,16</b>	€

- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	112
Ayant pris part au vote	109
Abstention	0
Suffrages exprimés	109
Majorité absolue	55
<b>Pour</b>	<b>108</b>
Contre	1

POINT N° CCSDCC23011-G

FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET MARCHES PUBLICS

**Objet : Compte Administratif 2022 de la CCS – Budget annexe de l'ESAT d'ALBESTROFF**

Le compte administratif 2022 du budget annexe ESAT D'ALBESTROFF de la Communauté de Communes du Saulnois, est soumis à l'assemblée :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses de fonctionnement	15.487,35	€
Recettes de fonctionnement	22.124,47	€
<b>Excédent à la section de fonctionnement (1)</b>	<b>6.637,12</b>	€
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		
Dépenses d'investissement	178.483,80	€
Recettes d'investissement	130.974,76	€
<b>Déficit à la section d'investissement (2)</b>	<b>- 47.509,04</b>	€
<b>Déficit global (1) + (2) = (3)</b>	<b>- 40.871,92</b>	€
<b>RESTES A REALISER EN 2022 A REPORTER EN 2023 :</b>		
Dépenses d'investissement	24.005,00	€
Recettes d'investissement	407.512,00	€
<b>Excédent des restes à réaliser en 2022 à reporter en 2023 (4)</b>	<b>383.507,00</b>	€
<b>Excédent global de l'exercice 2022 (3) + (4) = (5)</b>	<b>342.635,08</b>	€

Monsieur le Président se retire, ne participant pas au vote. Monsieur Gilbert VOINOT, 1<sup>er</sup> Vice-président, Président de la commission « Finances » soumet au vote le compte administratif 2022 du budget annexe ESAT D'ALBESTROFF de la Communauté de Communes du Saulnois susmentionné.

**Après délibération, l'assemblée :**

- **APPROUVE** le compte administratif 2022 du budget annexe ESAT D'ALBESTROFF de la Communauté de Communes du Saulnois, comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses de fonctionnement	15.487,35	€
Recettes de fonctionnement	22.124,47	€
<b>Excédent à la section de fonctionnement (1)</b>	<b>6.637,12</b>	€
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		
Dépenses d'investissement	178.483,80	€
Recettes d'investissement	130.974,76	€
<b>Déficit à la section d'investissement (2)</b>	<b>- 47.509,04</b>	€
<b>Déficit global (1) + (2) = (3)</b>	<b>- 40.871,92</b>	€
<b>RESTES A REALISER EN 2022 A REPORTER EN 2023 :</b>		
Dépenses d'investissement	24.005,00	€
Recettes d'investissement	407.512,00	€
<b>Excédent des restes à réaliser en 2022 à reporter en 2023 (4)</b>	<b>383.507,00</b>	€
<b>Excédent global de l'exercice 2022 (3) + (4) = (5)</b>	<b>342.635,08</b>	€

- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	112
Ayant pris part au vote	109
Abstention	0
Suffrages exprimés	109
Majorité absolue	55
<b>Pour</b>	<b>108</b>
Contre	1

**POINT N° CCSDCC23011-H**

**FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET MARCHES PUBLICS**

**Objet : Compte Administratif 2022 de la CCS – Budget annexe RTHD**

Le compte administratif 2022 du Budget annexe RTHD de la Communauté de Communes du Saulnois, est soumis à l'assemblée :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses de fonctionnement	211.584,71	€
Recettes de fonctionnement	211.584,77	€
<b>Excédent à la section de fonctionnement (1)</b>	<b>0,00</b>	€
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		
Dépenses d'investissement	321.418,38	€
Recettes d'investissement	473.623,57	€
<b>Excédent à la section d'investissement (2)</b>	<b>152.205,19</b>	€
<b>Excédent global (1) + (2) = (3)</b>	<b>152.205,19</b>	€
<b>RESTES A REALISER EN 2022 A REPORTER EN 2023 :</b>		
Dépenses d'investissement	0,00	€
Recettes d'investissement	0,00	€
<b>Restes à réaliser en 2022 à reporter en 202 (4)</b>	<b>0,00</b>	€
<b>Excédent global de l'exercice 2022 (3) + (4) = (5)</b>	<b>152.205,19</b>	€

Monsieur le Président se retire, ne participant pas au vote. Monsieur Gilbert VOINOT, 1<sup>er</sup> Vice-président, Président de la commission « Finances » soumet au vote le compte administratif 2022 du Budget annexe RTHD de la Communauté de Communes du Saulnois susmentionné.

Après délibération, l'assemblée :

- **APPROUVE** le compte administratif 2022 du budget annexe RTHD de la Communauté de Communes du Saulnois, comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses de fonctionnement	211.584,71	€
Recettes de fonctionnement	211.584,77	€
<b>Excédent à la section de fonctionnement (1)</b>	<b>0,00</b>	€
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		
Dépenses d'investissement	321.418,38	€
Recettes d'investissement	473.623,57	€
<b>Excédent à la section d'investissement (2)</b>	<b>152.205,19</b>	€
<b>Excédent global (1) + (2) = (3)</b>	<b>152.205,19</b>	€
<b>RESTES A REALISER EN 2022 A REPORTER EN 2023 :</b>		
Dépenses d'investissement	0,00	€
Recettes d'investissement	0,00	€
<b>Restes à réaliser en 2022 à reporter en 2023 (4)</b>	<b>0,00</b>	€
<b>Excédent global de l'exercice 2022 (3) + (4) = (5)</b>	<b>152.205,19</b>	€

- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	112
Ayant pris part au vote	109
Abstention	0
Suffrages exprimés	109
Majorité absolue	55
<b>Pour</b>	<b>108</b>
Contre	1

**POINT N° CCSDCC23011-I**  
**FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET MARCHES PUBLICS**

**Objet : Compte Administratif 2022 de la CCS – Budget annexe de la Sablonnière**

Le compte administratif 2022 du Budget annexe de LA SABLONNIERE de la Communauté de Communes du Saulnois, est soumis à l'assemblée :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses de fonctionnement	54.880,06	€
Recettes de fonctionnement	54.880,06	€
<b>Excédent à la section de fonctionnement (1)</b>	<b>0,00</b>	€
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		
Dépenses d'investissement	0,00	€
Recettes d'investissement	49.190,00	€
<b>Excédent à la section d'investissement (2)</b>	<b>49.190,00</b>	€
<b>Excédent global (1) + (2) = (3)</b>	<b>49.190,00</b>	€
<b>RESTES A REALISER EN 2022 A REPORTER EN 2023 :</b>		
Dépenses d'investissement	8.141,16	€
Recettes d'investissement	0,00	€
<b>Déficit des restes à réaliser en 2022 à reporter en 2023 (4)</b>	<b>- 8.141,16</b>	€
<b>Excédent global de l'exercice 2022 (3) + (4) = (5)</b>	<b>41.048,84</b>	€

Monsieur le Président se retire, ne participant pas au vote. Monsieur Gilbert VOINOT, 1<sup>er</sup> Vice-président, Président de la commission « Finances » soumet au vote le compte administratif 2022 du budget annexe de LA SABLONNIERE de la Communauté de Communes du Saulnois susmentionné.

**Après délibération, l'assemblée :**

- **APPROUVE** le compte administratif 2022 du Budget annexe de LA SABLONNIERE de la Communauté de Communes du Saulnois, comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses de fonctionnement	54.880,06	€
Recettes de fonctionnement	54.880,06	€
<b>Excédent à la section de fonctionnement (1)</b>	<b>0,00</b>	€
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		
Dépenses d'investissement	0,00	€
Recettes d'investissement	49.190,00	€
<b>Excédent à la section d'investissement (2)</b>	<b>49.190,00</b>	€
<b>Excédent global (1) + (2) = (3)</b>	<b>49.190,00</b>	€
<b>RESTES A REALISER EN 2022 A REPORTER EN 2023 :</b>		
Dépenses d'investissement	8.141,16	€
Recettes d'investissement	0,00	€
<b>Déficit des restes à réaliser en 2022 à reporter en 2023 (4)</b>	<b>- 8.141,16</b>	€
<b>Excédent global de l'exercice 2022 (3) + (4) = (5)</b>	<b>41.048,84</b>	€

- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	112
Ayant pris part au vote	109
Abstention	0
Suffrages exprimés	109
Majorité absolue	55
<b>Pour</b>	<b>108</b>
Contre	1

POINT N° CCSDCC23011-J

FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET MARCHES PUBLICS

**Objet :** Compte Administratif 2022 de la CCS – Budget annexe de la Z.I.C d'Amelécourt

Le compte administratif 2022 du Budget annexe de la Z.I.C d'AMELECOURT de la Communauté de Communes du Saulnois, est soumis à l'assemblée :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses de fonctionnement	9.845,68	€
Recettes de fonctionnement	9.845,68	€
<b>Excédent à la section de fonctionnement (1)</b>	<b>0,00</b>	€
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		
Dépenses d'investissement	0,00	€
Recettes d'investissement	0,00	€
<b>Excédent à la section d'investissement (2)</b>	<b>0,00</b>	€
<b>Excédent global (1) + (2) = (3)</b>	<b>0,00</b>	€
<b>RESTES A REALISER EN 2022 A REPORTER EN 2023 :</b>		
Dépenses d'investissement	5.468,10	€
Recettes d'investissement	0,00	€
<b>Déficit de restes à réaliser en 2022 à reporter en 2023 (4)</b>	<b>- 5.468,10</b>	€
<b>Excédent global de l'exercice 2022 (3) + (4) = (5)</b>	<b>0,00</b>	€

Monsieur le Président se retire, ne participant pas au vote. Monsieur Gilbert VOINOT, 1<sup>er</sup> Vice-président, Président de la commission « Finances » soumet au vote le compte administratif 2022 du Budget annexe de la Z.I.C d'AMELECOURT de la Communauté de Communes du Saulnois susmentionné.

Après délibération, l'assemblée :

- **APPROUVE** le compte administratif 2022 du Budget annexe de la Z.I.C d'AMELECOURT de la Communauté de Communes du Saulnois, comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses de fonctionnement	9.845,68	€
Recettes de fonctionnement	9.845,68	€
<b>Excédent à la section de fonctionnement (1)</b>	<b>0,00</b>	€
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		
Dépenses d'investissement	0,00	€
Recettes d'investissement	0,00	€
<b>Excédent à la section d'investissement (2)</b>	<b>0,00</b>	€
<b>Excédent global (1) + (2) = (3)</b>	<b>0,00</b>	€
<b>RESTES A REALISER EN 2021 A REPORTER EN 2022 :</b>		
Dépenses d'investissement	5.468,10	€
Recettes d'investissement	0,00	€
<b>Déficit de restes à réaliser en 2022 à reporter en 2023 (4)</b>	<b>- 5.468,10</b>	€
<b>Excédent global de l'exercice 2022 (3) + (4) = (5)</b>	<b>0,00</b>	€

- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	112
Ayant pris part au vote	109
Abstention	0
Suffrages exprimés	109
Majorité absolue	55
<b>Pour</b>	<b>108</b>
Contre	1

**POINT N° CCSDCC23011-K**  
**FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET MARCHES PUBLICS**

**Objet : Compte Administratif 2022 de la CCS – Budget annexe S.P.A.N.C**

Le compte administratif 2022 du budget annexe SPANC de la Communauté de Communes du Saulnois, est soumis à l'assemblée :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses de fonctionnement	91.578,12	€
Recettes de fonctionnement	73.476,14	€
<b>Déficit à la section de fonctionnement (1)</b>	<b>- 18.101,98</b>	€
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		
Dépenses d'investissement	999,91	€
Recettes d'investissement	999,91	€
<b>Excédent à la section d'investissement (2)</b>	<b>0,00</b>	€
<b>Déficit global (1) + (2) = (3)</b>	<b>- 18.101,98</b>	€
<b>RESTES A REALISER EN 2022 A REPORTER EN 2023 :</b>		
Dépenses d'investissement	0,00	€
Recettes d'investissement	0,00	€
<b>Restes à réaliser en 2022 à reporter en 2023 (4)</b>	<b>0,00</b>	€
<b>Déficit global de l'exercice 2022 (3) + (4) = (5)</b>	<b>- 18.101,98</b>	€

Monsieur le Président se retire, ne participant pas au vote. Monsieur Gilbert VOINOT, 1<sup>er</sup> Vice-président, Président de la commission « Finances » soumet au vote le compte administratif 2022 du Budget annexe SPANC de la Communauté de Communes du Saulnois susmentionné.

**Après délibération, l'assemblée :**

- **APPROUVE** le compte administratif 2022 du budget annexe SPANC de la Communauté de Communes du Saulnois, comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses de fonctionnement	91.578,12	€
Recettes de fonctionnement	73.476,14	€
<b>Déficit à la section de fonctionnement (1)</b>	<b>- 18.101,98</b>	€
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		
Dépenses d'investissement	999,91	€
Recettes d'investissement	999,91	€
<b>Excédent à la section d'investissement (2)</b>	<b>0,00</b>	€
<b>Déficit global (1) + (2) = (3)</b>	<b>- 18.101,98</b>	€
<b>RESTES A REALISER EN 2022 A REPORTER EN 2023 :</b>		
Dépenses d'investissement	0,00	€
Recettes d'investissement	0,00	€
<b>Restes à réaliser en 2022 à reporter en 2023 (4)</b>	<b>0,00</b>	€
<b>Déficit global de l'exercice 2022 (3) + (4) = (5)</b>	<b>- 18.101,98</b>	€

- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	112
Ayant pris part au vote	109
Abstention	0
Suffrages exprimés	109
Majorité absolue	55
<b>Pour</b>	<b>108</b>
Contre	1

**POINT N° CCSDCC23011-L**  
**FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET MARCHES PUBLICS**

**Objet : Compte Administratif 2022 de la CCS – Budget annexe Déchets Ménagers**

Le compte administratif 2022 du budget annexe DECHETS MENAGERS de la Communauté de Communes du Saulnois, est soumis à l'assemblée :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses de fonctionnement	4.181.328,89	€
Recettes de fonctionnement	4.342.061,87	€
<b>Excédent à la section de fonctionnement (1)</b>	<b>160.732,98</b>	€
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		
Dépenses d'investissement	350.798,79	€
Recettes d'investissement	344.442,47	€
<b>Déficit à la section d'investissement (2)</b>	<b>- 6.356,32</b>	€
<b>Excédent global (1) + (2) = (3)</b>	<b>154.376,66</b>	€
<b>RESTES A REALISER EN 2022 A REPORTER EN 2023 :</b>		
Dépenses d'investissement	54.893,91	€
Recettes d'investissement	16.611,45	€
<b>Déficit des restes à réaliser en 2022 à reporter en 2023 (4)</b>	<b>- 38.282,46</b>	€
<b>Excédent global de l'exercice 2022 (3) + (4) = (5)</b>	<b>116.094,20</b>	€

Monsieur le Président se retire, ne participant pas au vote. Monsieur Gilbert VOINOT, 1<sup>er</sup> Vice-président, Président de la commission « Finances » soumet au vote le compte administratif 2022 du Budget annexe DECHETS MENAGERS de la Communauté de Communes du Saulnois susmentionné.

**Après délibération, l'assemblée :**

- **APPROUVE** le compte administratif 2022 du budget annexe DECHETS MENAGERS de la Communauté de Communes du Saulnois, comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>		
Dépenses de fonctionnement	4.181.328,89	€
Recettes de fonctionnement	4.342.061,87	€
<b>Excédent à la section de fonctionnement (1)</b>	<b>160.732,98</b>	€
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>		
Dépenses d'investissement	350.798,79	€
Recettes d'investissement	344.442,47	€
<b>Déficit à la section d'investissement (2)</b>	<b>- 6.356,32</b>	€
<b>Excédent global (1) + (2) = (3)</b>	<b>154.376,66</b>	€
<b>RESTES A REALISER EN 2022 A REPORTER EN 2023 :</b>		
Dépenses d'investissement	54.893,91	€
Recettes d'investissement	16.611,45	€
<b>Déficit des restes à réaliser en 2022 à reporter en 2023 (4)</b>	<b>- 38.282,46</b>	€
<b>Excédent global de l'exercice 2022 (3) + (4) = (5)</b>	<b>116.094,20</b>	€

- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	112
Ayant pris part au vote	109
Abstention	0
Suffrages exprimés	109
Majorité absolue	55
<b>Pour</b>	<b>108</b>
Contre	1

**POINT N° CCSDCC23012-A**  
**FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET MARCHES PUBLICS**

**Objet :** Affectation des résultats 2022 de la CCS – Budget principal

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget principal de la Communauté de Communes du Saulnois, pour l'année 2022 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2022 ;

Constatant :

<b>Section de fonctionnement :</b>	
Excédent à la clôture de l'exercice 2021	3.021.209,44 €
Part affectée à l'investissement 2021	- 3.262,21 €
Excédent à la clôture de l'exercice 2022	1.314.517,97 €
<b>Excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2022</b>	<b>4.332.465,20 €</b>
<b>Section d'investissement :</b>	
Déficit à la clôture de l'exercice 2021	- 40.196,39 €
Déficit à la clôture de l'exercice 2022	- 56.344,23 €
Déficit des restes à réaliser en 2022 à reporter en 2023	- 8.576,41 €
<b>Déficit d'investissement à la clôture de l'exercice 2022</b>	<b>- 105.117,03 €</b>

Monsieur le Président propose à l'assemblée :

- L'EXECUTION du virement à la section d'investissement de 105.117,03 euros du budget principal de la Communauté de Communes du Saulnois ;
- Le REPORT à la section de fonctionnement, du budget principal de la CCS, de 4.227.348,17 euros.

Après délibération, l'assemblée :

- **AUTORISE** l'exécution du virement à la section d'investissement de 105.117,03 euros du budget principal de la Communauté de Communes du Saulnois ;
- **AUTORISE** le report à la section de fonctionnement, du budget principal de la CCS, de 4.227.348,17 euros.
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	112
Ayant pris part au vote	111
Abstention	0
Suffrages exprimés	111
Majorité absolue	56
<b>Pour</b>	<b>111</b>
Contre	0

**POINT N° CCSDCC23012-B**  
**FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET MARCHES PUBLICS**

**Objet :** Affectation des résultats 2022 de la CCS – Budget annexe de la zone de DELME

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe de la zone de DELME de la Communauté de Communes du Saulnois, pour l'année 2022 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2022 ;

Constatant :

<b>Section de fonctionnement :</b>	
Excédent à la clôture de l'exercice 2021	0,00 €
Part affectée à l'investissement 2021	0,00 €
Excédent à la clôture de l'exercice 2022	0,00
<b>Résultat de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2022</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Section d'investissement :</b>	
Excédent à la clôture de l'exercice 2021	51.957,70 €
Excédent à la clôture de l'exercice 2022	31.982,22 €
Excédent des restes à réaliser en 2022 à reporter en 2023	44.531,90 €
<b>Excédent d'investissement à la clôture de l'exercice 2022</b>	<b>128.471,82 €</b>

Monsieur le Président propose à l'assemblée de :

- **REPORTER** l'excédent d'investissement à la clôture de l'exercice 2022 du Budget Annexe de la zone de DELME, d'un montant de 83.939,92€.

Après délibération, l'assemblée :

- **REPORTE** l'excédent d'investissement à la clôture de l'exercice 2022 du Budget Annexe de la zone de Delme, d'un montant de 83.939,92 €.
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	112
Ayant pris part au vote	111
Abstention	0
Suffrages exprimés	111
Majorité absolue	56
<b>Pour</b>	<b>111</b>
Contre	0

**POINT N° CCSDCC23012-C**  
**FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET MARCHES PUBLICS**

**Objet : Affectation des résultats 2022 de la CCS – Budget annexe de la zone de DIEUZE**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe de la zone de DIEUZE de la Communauté de Communes du Saulnois, pour l'année 2022 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2022 ;

Constatant :

<b>Section de fonctionnement :</b>	
Résultat à la clôture de l'exercice 2021	418.174,52 €
Part affectée à l'investissement 2021	- 418.174,52 €
Excédent à la clôture de l'exercice 2022	258.968,84
<b>Excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2022</b>	<b>258.968,84 €</b>
<b>Section d'investissement :</b>	
Déficit à la clôture de l'exercice 2021	- 455.183,82 €
Excédent à la clôture de l'exercice 2022	198.537,97 €
Excédent des restes à réaliser en 2022 à reporter en 2023	244.766,90 €
<b>Déficit d'investissement à la clôture de l'exercice 2022</b>	<b>- 1.878,95 €</b>

Monsieur le Président propose à l'assemblée :

- L'EXECUTION du virement à la section d'investissement de 1.878,95 euros du budget annexe de la zone de DIEUZE.
- Le REPORT à la section de fonctionnement, du Budget annexe de la zone de DIEUZE de 257,089,89 euros.

Après délibération, l'assemblée :

- **AUTORISE** l'exécution du virement à la section d'investissement de 1.879,95 euros du budget annexe de la zone de DIEUZE ;
- **AUTORISE** le report à la section de fonctionnement, du Budget annexe de la zone de DIEUZE de 257.089,89 euros ;
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	112
Ayant pris part au vote	111
Abstention	0
Suffrages exprimés	111
Majorité absolue	56
<b>Pour</b>	<b>111</b>
Contre	0

**POINT N° CCSDCC23012-D**  
**FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET MARCHES PUBLICS**

**Objet : Affectation des résultats 2022 de la CCS – Budget annexe de la zone de FRANCALTROFF**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe de la zone de FRANCALTROFF de la Communauté de Communes du Saulnois, pour l'année 2022 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2022 ;

Constatant :

<b>Section de fonctionnement :</b>	
Excédent à la clôture de l'exercice 2021	33.816,97 €
Part affectée à l'investissement 2021	0,00 €
Excédent à la clôture de l'exercice 2022	13.359,77 €
<b>Excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2022</b>	<b>47.176,74 €</b>
<b>Section d'investissement :</b>	
Excédent à la clôture de l'exercice 2021	36.112,29 €
Déficit à la clôture de l'exercice 2022	- 24.504,66 €
Déficit des restes à réaliser en 2022 à reporter en 2023	- 5.468,10 €
<b>Excédent d'investissement à la clôture de l'exercice 2022</b>	<b>6.139,53 €</b>

Monsieur le Président propose à l'assemblée de :

- **REPORTER** l'excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2022 du Budget Annexe de FRANCALTROFF de **47.176,74€**.
- **REPORTER** l'excédent d'investissement à la clôture de l'exercice 2022 du Budget Annexe de FRANCALTROFF de **11.607,63€**.

**Après délibération, l'assemblée :**

- **REPORTE** l'excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2022 du Budget Annexe de FRANCALTROFF de **47.176,74€** ;
- **REPORTE** l'excédent d'investissement à la clôture de l'exercice 2022 du Budget Annexe de FRANCALTROFF de **11.607,63€** ;
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-président à signer toute pièce afférente à cette décision.

**Résultat du scrutin :**

Nombre de conseillers votants	112
Ayant pris part au vote	111
Abstention	0
Suffrages exprimés	111
Majorité absolue	56
<b>Pour</b>	<b>111</b>
Contre	0

**POINT N° CCSDCC23012-E**  
**FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET MARCHES PUBLICS**

**Objet : Affectation des résultats 2022 de la CCS – Budget annexe de la zone de MORVILLE-LES-VIC**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe de la zone de MORVILLE-LES-VIC de la Communauté de Communes du Saulnois, pour l'année 2022 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2022 ;

Constatant :

<b>Section de fonctionnement :</b>	
Excédent à la clôture de l'exercice 2021	139.356,33 €
Part affectée à l'investissement 2021	- 50.514,13 €
Excédent à la clôture de l'exercice 2022	51.007,58 €
<b>Excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2022</b>	<b>139.849,78 €</b>
<b>Section d'investissement :</b>	
Déficit à la clôture de l'exercice 2021	- 49.021,40 €
Excédent à la clôture de l'exercice 2022	169.749,15 €
Déficit des restes à réaliser en 2022 à reporter en 2023	- 26.212,73 €
<b>Excédent d'investissement à la clôture de l'exercice 2022</b>	<b>94.515,02 €</b>

Monsieur le Président propose à l'assemblée de :

- **REPORTER** l'excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2022 du budget annexe de la zone de MORVILLE-LES-VIC de 120.727,75 euros.
- **CONSTATER** l'excédent d'investissement à la clôture de l'exercice 2022 du budget annexe de la zone de MORVILLE-LES-VIC de 94.515,20 euros.

Après délibération, l'assemblée :

- **REPORTE** l'excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2022 du budget annexe de la zone de MORVILLE-LES-VIC de 139.849,78 euros ;
- **CONSTATE** l'excédent d'investissement à la clôture de l'exercice 2022 du budget annexe de la zone de MORVILLE-LES-VIC, de 120.727,75 euros ;
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	112
Ayant pris part au vote	111
Abstention	0
Suffrages exprimés	111
Majorité absolue	56
<b>Pour</b>	<b>111</b>
Contre	0

**POINT N° CCSDCC23012-F**  
**FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET MARCHES PUBLICS**

**Objet : Affectation des résultats 2022 de la CCS – Budget annexe de la zone de MUNSTER**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe de la zone de MUNSTER de la Communauté de Communes du Saulnois, pour l'année 2022 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2022 ;

Constatant :

<b>Section de fonctionnement :</b>	
Excédent à la clôture de l'exercice 2021	406.717,26 €
Part affectée à l'investissement 2021	- 383.876,44 €
Excédent à la clôture de l'exercice 2022	255.305,60 €
<b>Excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2022</b>	<b>278.146,42 €</b>
<b>Section d'investissement :</b>	
Déficit à la clôture de l'exercice 2021	- 383.876,44 €
Excédent à la clôture de l'exercice 2022	130.454,56 €
Restes à réaliser en 2022 à reporter en 2023	0,00 €
<b>Déficit d'investissement à la clôture de l'exercice 2022</b>	<b>- 253.421,88 €</b>

Monsieur le Président propose à l'assemblée :

- L'EXECUTION du virement à la section d'investissement de 253.421,88 euros du budget annexe de la zone de MUNSTER ;
- Le REPORT à la section de fonctionnement, du budget annexe de la zone de MUNSTER, de 24.724,54 euros.

Après délibération, l'assemblée :

- **AUTORISE** l'exécution du virement à la section d'investissement de 253.421,88 euros du budget annexe de la zone de MUNSTER ;
- **AUTORISE** le report à la section de fonctionnement, du budget annexe de la zone de MUNSTER, de 24.724,54 euros ;
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-président à signer toute pièce afférente à cette décision.
- 

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	112
Ayant pris part au vote	111
Abstention	0
Suffrages exprimés	111
Majorité absolue	56
<b>Pour</b>	<b>111</b>
Contre	0

**POINT N° CCSDCC23012-G**  
**FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET MARCHES PUBLICS**

**Objet : Affectation des résultats 2022 de la CCS – Budget annexe ESAT d’ALBESTROFF**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe ESAT d’ALBESTROFF de la Communauté de Communes du Saulnois, pour l’année 2022 ;

Statuant sur l’affectation du résultat de fonctionnement de l’année 2022 ;

Constatant :

<b>Section de fonctionnement :</b>	
Déficit à la clôture de l’exercice 2021	- 289.833,59 €
Part affectée à l’investissement 2021	0,00 €
Excédent à la clôture de l’exercice 2022	6.637,12 €
<b>Déficit de fonctionnement à la clôture de l’exercice 2022</b>	<b>- 283.196,47 €</b>
<b>Section d’investissement :</b>	
Excédent à la clôture de l’exercice 2021	64.122,52 €
Déficit à la clôture de l’exercice 2022	- 47.509,04 €
Excédent des restes à réaliser en 2022 à reporter en 2023	383.507,00 €
<b>Excédent d’investissement à la clôture de l’exercice 2022</b>	<b>400.120,48 €</b>

Monsieur le Président propose à l’assemblée de :

- **REPORTER** le déficit de fonctionnement à la clôture de l’exercice 2022 du Budget Annexe ESAT d’ALBESTROFF, d’un montant de **283.196,47€** ;
- **CONSTATER** l’excédent d’investissement à la clôture de l’exercice 2022 du Budget Annexe ESAT d’ALBESTROFF, d’un montant de **16.613,48€**.

Après délibération, l’assemblée :

- **REPORTE** le déficit de fonctionnement à la clôture de l’exercice 2022 du Budget Annexe ESAT d’ALBESTROFF, d’un montant de **283.196,47€** ;
- **CONSTATE** l’excédent d’investissement à la clôture de l’exercice 2022 du Budget Annexe ESAT d’ALBESTROFF, d’un montant de **16.613,48€** ;
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	112
Ayant pris part au vote	111
Abstention	0
Suffrages exprimés	111
Majorité absolue	56
<b>Pour</b>	<b>111</b>
Contre	0

**POINT N° CCSDCC23012-H**  
**FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET MARCHES PUBLICS**

**Objet : Affectation des résultats 2022 de la CCS – Budget annexe RTHD**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe RTHD de la Communauté de Communes du Saulnois, pour l'année 2022 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2022 ;

Constatant :

<b>Section de fonctionnement :</b>	
Excédent à la clôture de l'exercice 2021	8.573,57 €
Part affectée à l'investissement 2021	- 8.573,57 €
Excédent à la clôture de l'exercice 2022	0,00 €
<b>Résultat de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2022</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Section d'investissement :</b>	
Déficit à la clôture de l'exercice 2021	- 162.923,57 €
Excédent à la clôture de l'exercice 2022	152.205,19 €
Restes à réaliser en 2022 à reporter en 2023	0,00 €
<b>Déficit d'investissement à la clôture de l'exercice 2022</b>	<b>- 10.718,38 €</b>

Monsieur le Président propose à l'assemblée de :

- **CONSTATER** le déficit d'investissement à la clôture de l'exercice 2022 du budget annexe RTHD de 10.718,38 euros.

Après délibération, l'assemblée :

- **CONSTATE** le déficit d'investissement à la clôture de l'exercice 2022 du budget annexe RTHD de 10.718,38 euros ;
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	112
Ayant pris part au vote	111
Abstention	0
Suffrages exprimés	111
Majorité absolue	56
<b>Pour</b>	<b>111</b>
Contre	0

**POINT N° CCSDCC23012-I**  
**FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET MARCHES PUBLICS**

**Objet : Affectation des résultats 2022 de la CCS – Budget annexe de LA SABLONNIERE**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe de LA SABLONNIERE de la Communauté de Communes du Saulnois, pour l'année 2022 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2022 ;

Constatant :

<b>Section de fonctionnement :</b>	
Résultat à la clôture de l'exercice 2021	0,00 €
Part affectée à l'investissement 2021	0,00 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2022	0,00 €
<b>Résultat de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2022</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Section d'investissement :</b>	
Déficit à la clôture de l'exercice 2021	- 671.077,02 €
Excédent à la clôture de l'exercice 2022	49.190,00 €
Déficit des restes à réaliser en 2022 à reporter en 2023	- 8.141,16 €
<b>Déficit d'investissement à la clôture de l'exercice 2022</b>	<b>- 630.028,18 €</b>

Monsieur le Président propose à l'assemblée de :

- **CONSTATER** le déficit d'investissement à la clôture de l'exercice 2022 du Budget Annexe de LA SABLONNIERE, d'un montant de 621.887,02€.

Après délibération, l'assemblée :

- **CONSTATE** le déficit d'investissement à la clôture de l'exercice 2022 du Budget Annexe de LA SABLONNIERE, d'un montant de 621.887,02€ ;
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	112
Ayant pris part au vote	111
Abstention	0
Suffrages exprimés	111
Majorité absolue	56
<b>Pour</b>	<b>111</b>
Contre	0

**POINT N° CCSDCC23012-J**  
**FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET MARCHES PUBLICS**

**Objet : Affectation des résultats 2022 de la CCS – Budget annexe de la Z.I.C d'AMELECOURT**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe de la Z.I.C d'AMELECOURT de la Communauté de Communes du Saulnois, pour l'année 2022 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2022 ;

Constatant :

<b>Section de fonctionnement :</b>	
Résultat à la clôture de l'exercice 2021	0,00 €
Part affectée à l'investissement 2021	0,00 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2022	0,00 €
<b>Résultat de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2022</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Section d'investissement :</b>	
Résultat à la clôture de l'exercice 2021	0,00 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2022	0,00 €
Déficit de restes à réaliser en 2022 à reporter en 2023	-5.468,10 €
<b>Déficit d'investissement à la clôture de l'exercice 2022</b>	<b>- 5.468,10 €</b>

Monsieur le Président propose à l'assemblée de :

- **CONSTATER** les résultats 2022 du budget annexe de la Z.I.C d'AMELECOURT.

Après délibération, l'assemblée :

- **CONSTATE** les résultats 2022 du budget annexe de la Z.I.C d'AMELECOURT ;
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	112
Ayant pris part au vote	111
Abstention	0
Suffrages exprimés	111
Majorité absolue	56
<b>Pour</b>	<b>111</b>
Contre	0

**POINT N° CCSDCC23012-K**  
**FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET MARCHES PUBLICS**

**Objet :** Affectation des résultats 2022 de la CCS – Budget annexe S.P.A.N.C

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe SPANC de la Communauté de Communes du Saulnois, pour l'année 2022 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2022 ;

Constatant :

<b>Section de fonctionnement :</b>	
Excédent à la clôture de l'exercice 2021	50.292,32 €
Part affectée à l'investissement 2021	0,00 €
Déficit à la clôture de l'exercice 2022	- 18.101,98 €
<b>Excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2022</b>	<b>32.190,34 €</b>
<b>Section d'investissement :</b>	
Excédent à la clôture de l'exercice 2021	10.344,75 €
Excédent à la clôture de l'exercice 2022	0,00 €
Restes à réaliser en 2022 à reporter en 2023	0,00 €
<b>Excédent d'investissement à la clôture de l'exercice 2022</b>	<b>10.344,75 €</b>

Monsieur le Président propose à l'assemblée de :

- **REPORTER** l'excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2022 du Budget Annexe SPANC, d'un montant de **32.190,34€** ;
- **REPORTER** l'excédent d'investissement à la clôture de l'exercice 2022 du Budget Annexe SPANC, d'un montant de **10.344,75€**.

Après délibération, l'assemblée :

- **REPORTE** l'excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2022 du Budget Annexe SPANC, d'un montant de **32.190,34€** ;
- **REPORTE** l'excédent d'investissement à la clôture de l'exercice 2022 du Budget Annexe SPANC, d'un montant de **10.344,75€** ;
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	112
Ayant pris part au vote	111
Abstention	0
Suffrages exprimés	111
Majorité absolue	56
<b>Pour</b>	<b>111</b>
Contre	0

**POINT N° CCSDCC23012-L**  
**FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET MARCHES PUBLICS**

**Objet :** Affectation des résultats 2022 de la CCS – Budget annexe Déchets Ménagers

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe Déchets Ménagers de la Communauté de Communes du Saulnois, pour l'année 2022 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2022 ;

Constatant :

<b>Section de fonctionnement :</b>	
Excédent à la clôture de l'exercice 2021	569.001,67 €
Part affectée à l'investissement 2021	0,00 €
Excédent à la clôture de l'exercice 2022	160.732,98 €
<b>Excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2022</b>	<b>729.734,65 €</b>
<b>Section d'investissement :</b>	
Excédent à la clôture de l'exercice 2021	793.547,83 €
Déficit à la clôture de l'exercice 2022	- 6.356,32 €
Déficit des restes à réaliser en 2022 à reporter en 2023	- 38.282,46 €
<b>Excédent d'investissement à la clôture de l'exercice 2022</b>	<b>748.909,05 €</b>

Monsieur le Président propose à l'assemblée de :

- **REPORTER** l'excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2022 du Budget Annexe Déchets Ménagers, d'un montant de 729.734,65€ ;
- **REPORTER** l'excédent d'investissement à la clôture de l'exercice 2022 du Budget Annexe Déchets Ménagers, d'un montant de 787.191,51€.

Après délibération, l'assemblée :

- **REPORTE** l'excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2022 du Budget Annexe Déchets Ménagers, d'un montant de 729.734,65€ ;
- **REPORTE** l'excédent d'investissement à la clôture de l'exercice 2022 du Budget Annexe Déchets Ménagers, d'un montant de 787.191,51€ ;
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	112
Ayant pris part au vote	111
Abstention	0
Suffrages exprimés	111
Majorité absolue	56
<b>Pour</b>	<b>111</b>
Contre	0

**POINT N° CCSDCC23013**  
**TRAVAUX ET PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE**

**Objet :** Aménagement de la ZAC de MORVILLE-LES-VIC (tranche n°4) – Approbation des phases PROJET et autorisation de démarrage du marché de travaux

Vu l'arrêté préfectoral n° 2000.009-DDE/SAU du 25/05/2000 approuvant le Programme des Equipements Publics de la Z.A.C. de Morville-lès-Vic ;

Vu la délibération n°CCSDCC21123 du 15/12/2021 approuvant l'opération d'extension de la ZAC de Morville-lès-Vic (Tranche 4) pour la viabilisation de 5 parcelles supplémentaires du « plateau haut » et approuvant également le plan de financement correspondant ;

Vu la décision du Président n°EJDEC2022013 du 22/07/2022 portant attribution du marché de Maîtrise d'œuvre inhérent à l'opération, au bureau d'études BEREST LORRAINES – ZI des Maisons Rouges – 8 rue de Luxembourg – 57370 PHALSBOURG.

Etant entendu le plan de financement initial suivant :

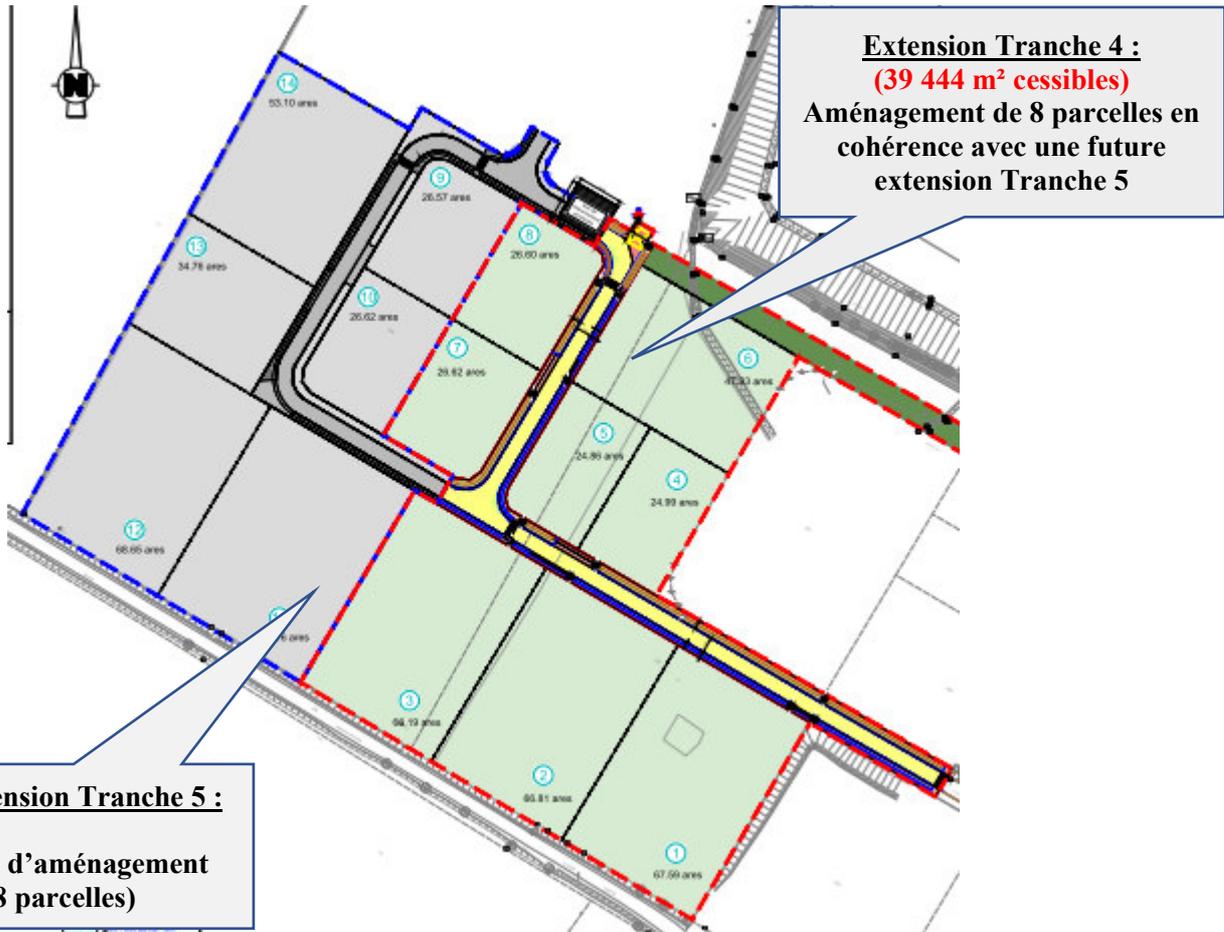
<b>Montant prévisionnel de l'opération (Maîtrise d'œuvre Etudes – travaux – Frais annexes)</b>	<b>970 550.00 € HT</b>
Montant de la subvention obtenue auprès de l'Etat au titre de la DETR / DSIL (notifiée le 12/05/2022)	261 990.00 € (soit 27 %)
Montant de la subvention obtenue auprès du Conseil Départemental de la Moselle au titre de MOSELLE AMBITION	0.00 €
Fonds propres de la Communauté de Communes du Saulnois	708 560.00 € (soit 63 %)
<b>Total</b>	<b>970 550.00 €</b>

A l'issue des études des phases Avant-Projet Sommaire (APS), d'Avant-Projet Définitif (APD) et de Projet (PRO) réalisées par le bureau d'études BEREST (titulaire du marché de Maîtrise d'œuvre), en lien avec la Communauté de Communes du Saulnois et les concessionnaires de réseaux, il est proposé de valider les phases d'études correspondantes qui laissent apparaître les principaux éléments suivants (et dont le détail est fourni en pièce jointe) :

SITUATION EXISTANTE PLATEAU HAUT



PROJET AMENAGEMENT TRANCHE 4



ESTIMATION PREVISIONNELLE DES TRAVAUX  
(hors frais de raccordement ENEDIS / GRDF / ORANGE)

<b>I. LOT 1 : VOIRIE - ASSAINISSEMENT - AEP</b>	<b>H.T.</b>	<b>762 445,75 €</b>
<b>II. LOT 2 : RESEAUX SECS</b>	<b>H.T.</b>	<b>114 018,30 €</b>
<b>Montant total HT :</b>		<b>876 464,05 €</b>
TVA (20,0%)		175 292,81 €
<b>Montant total TTC :</b>		<b>1 051 756,86 €</b>

La durée des travaux est estimée à 4 mois. Ces derniers pourront débuter vers le mois de juin 2023 compte tenu des délais de consultation des entreprises et de la phase préparatoire.

Les lots pourront être commercialisés à l'automne 2023 conformément aux objectifs calendaires fixés.

Vu la consultation de la commission « Développement Economique », réunie le 23 février 2023 ;

Vu la présentation transversale en réunion de Pôle « Aménagement et développement économique du territoire » ;

Monsieur le Président propose à l'assemblée communautaire de :

- **VALIDER** les phases APS/APD/PRO de l'opération, réalisées par le bureau d'études BEREST, pour l'aménagement de 8 parcelles supplémentaires sur le plateau haut de la ZAC de Morville-lès-Vic ;
- **VALIDER** le montant prévisionnel des travaux (hors concessionnaires) estimé à 876 464.05 € HT (avant consultation des entreprises) ;
- **AUTORISER** le démarrage du marché de travaux correspondant, estimé à 876 464.05 € HT, et contenant les lots détaillés ci-dessus ;
- **AUTORISER** la notification au bureau d'études BEREST, titulaire du marché de maîtrise d'œuvre, des phases suivantes (ACT-DET-EXE-AOR-OPC) ;
- **L'AUTORISER** à signer de tout document nécessaire à la poursuite de l'opération.

Après délibération, l'assemblée :

- **VALIDE** les phases APS/APD/PRO de l'opération, réalisées par le bureau d'études BEREST, pour l'aménagement de 8 parcelles supplémentaires sur le plateau haut de la ZAC de Morville-lès-Vic ;
- **VALIDE** le montant prévisionnel des travaux (hors concessionnaires) estimé à 876 464.05 € HT (avant consultation des entreprises) ;
- **AUTORISE** le démarrage du marché de travaux correspondant, estimé à 876 464.05 € HT, et contenant les lots détaillés ci-dessus ;
- **AUTORISE** la notification au bureau d'études BEREST, titulaire du marché de maîtrise d'œuvre, des phases suivantes (ACT-DET-EXE-AOR-OPC) ;
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-président à signer toute pièce afférente à cette décision.
- 

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	112
Ayant pris part au vote	111
Abstention	1
Suffrages exprimés	110
Majorité absolue	56
<b>Pour</b>	<b>110</b>
Contre	0

**POINT N° CCSDCC23014**  
**TRAVAUX ET PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE**

**Objet :** Travaux d'extension, d'amélioration et de mise aux normes de la déchèterie communautaire de Dieuze – Approbation des phases APS/APD et autorisation de démarrage du marché de travaux

*Vu l'arrêté préfectoral n° 2003-DRCL/1-036 du 23/06/2013 portant extension des compétences de la CCS, à savoir : collecte, tri, transport et élimination des déchets ménagers, y compris la gestion des déchèteries ;*

*Vu la délibération n°CCSBUR21063 du 27/10/2021 approuvant la demande d'aide auprès de la Région Grand Est dans le cadre des travaux de réhabilitation de la déchèterie communautaire de Dieuze ;*

*Vu la délibération n°CCSBUR22071 du 23/11/2022 approuvant la demande d'aide auprès de l'Etat au titre de la DETR/DSIL dans le cadre des travaux de réhabilitation de la déchèterie communautaire de Dieuze ;*

*Vu la décision n°EJDEC202217 du 08/12/2022 de Monsieur le Président portant attribution du marché de Maîtrise d'œuvre inhérent à l'opération, au bureau d'études BEREST LORRAINE – ZI des Maisons Rouges – 8 rue de Luxembourg – 57 370 PHALSBOURG et ANETAME INGENIERIE – 2 C rue des Ormes - 67 200 STRASBOURG.*

**Etant entendu le plan de financement initial suivant :**

<b>Montant prévisionnel de l'opération (Maîtrise d'œuvre Etudes – travaux – frais annexes)</b>	<b>669 942.50 € HT</b>
Montant de la subvention demandée auprès de l'Etat au titre de la DETR / DSIL <i>(en attente de réponse)</i>	180 600 € (soit 27 %)
Montant de la subvention obtenue auprès de la Région Grand Est au titre de l'Appel à Projets « Déchèteries Exemplaires-CLIMAXION »	100 000 € (soit 15 %)
Fonds propres de la Communauté de Communes du Saulnois	389 342.50 € (soit 58 %)
<b>Total</b>	<b>669 942.50 €</b>

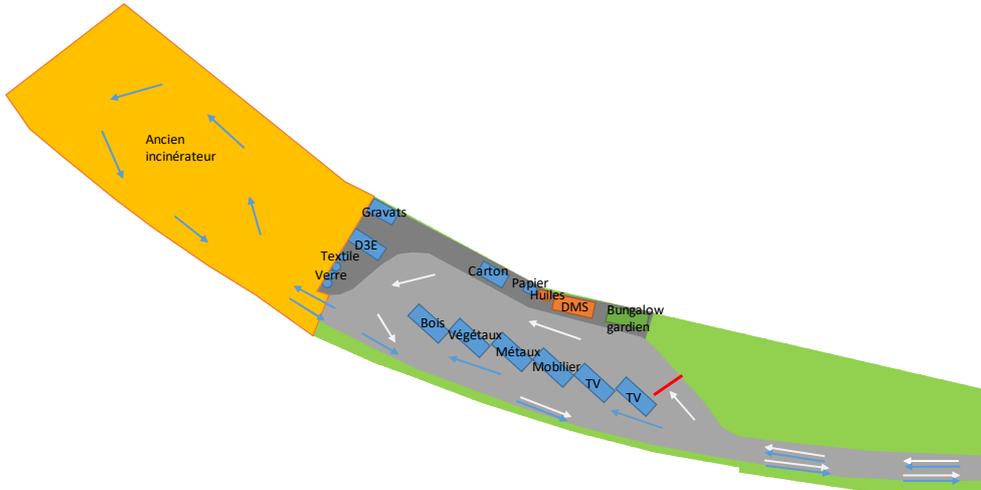
A l'issue des études d'Avant-Projet Sommaire (APS)\* réalisées par le bureau d'études BEREST (titulaire du marché de Maitrise d'œuvre), en lien avec la Communauté de Communes du Saulnois et le cabinet ANETAME INGENIERIE, il est proposé de valider les phases APS/APD de l'opération.

L'arrêté d'exploitation du site est daté du 7 juin 1990. Il concerne l'exploitation d'une usine d'incinération, ainsi que d'une déchèterie constituée à l'époque de 4 quais.

Le site a évolué depuis :

- L'incinérateur, ne répondant plus aux normes, a cessé son exploitation au début des années 2000. Il a été détruit en 2019.
- Des aménagements ont permis la création d'une plateforme de dépôt en haut de quai, ainsi que la construction de 2 quais supplémentaires.

Ces changements ont induit une exploitation différente de celle d'origine et le schéma suivant montre l'organisation actuelle de la déchèterie de Dieuze :

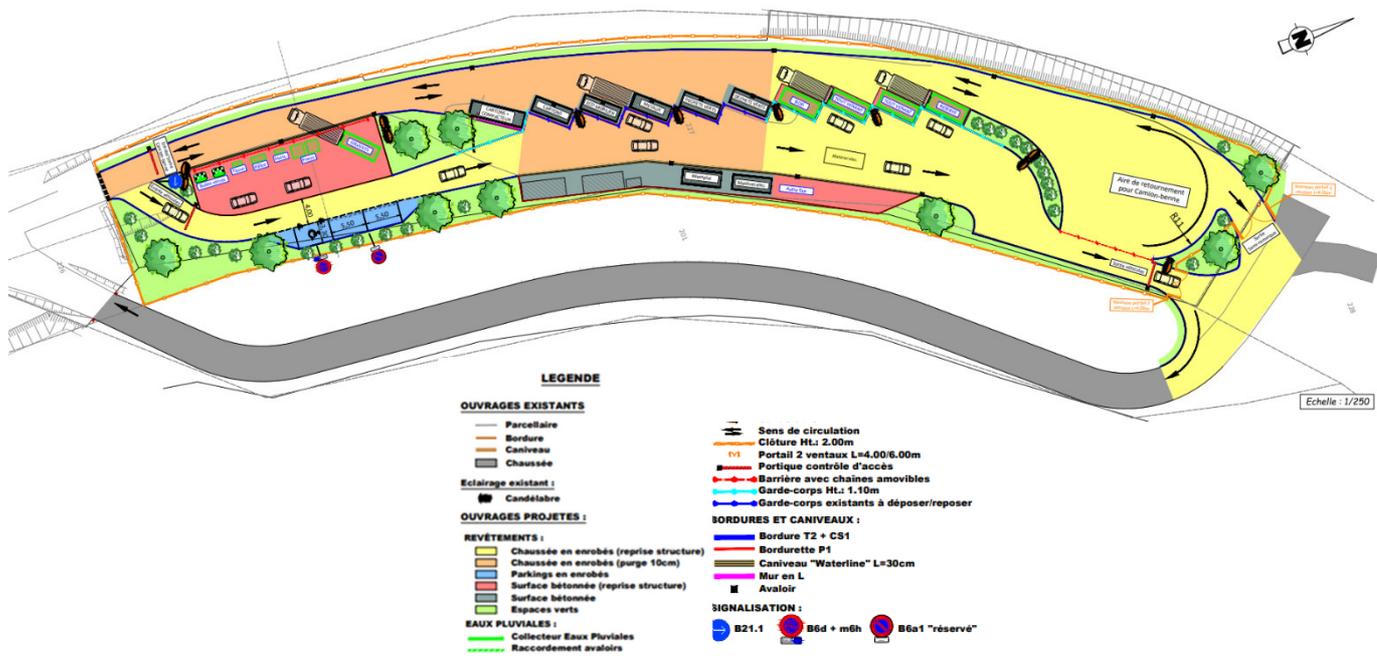


L'organisation actuelle de la déchèterie pose problème à différents niveaux :

- Le manque de quais disponibles est un frein au développement de nouvelles filières ;
- Le haut de quai, particulièrement étroit, engendre des difficultés de circulation en période d'affluence ;
- Le site n'est pas assez sécurisé en raison de la sortie des usagers de la déchèterie par le bas de quai, où manœuvrent les camions des prestataires pour effectuer les échanges de bennes.

Aussi, afin de remédier à ces problématiques diverses, des travaux d'aménagement et de mise aux normes sont nécessaires.

### PROJET D'AMENAGEMENT



## ESTIMATION PREVISIONNELLE DES TRAVAUX

Poste	Estimatif (€ HT)	Estimatif (€ TTC)
Etude de sol géotechnique	6 000 €	7 200 €
Réserve incendie	40 000 €	48 000 €
Travaux préliminaires	44 750 €	53 700 €
Revêtements	229 500 €	275 400 €
Bordures et caniveaux	63 500 €	76 200 €
Gestion des eaux pluviales	78 750 €	94 500 €
Espaces Verts	25 000 €	30 000 €
Divers	120 750 €	144 900 €
Eclairage	26 375 €	31 650 €
Géomètre, géotechnicien, maîtrise d'œuvre	35 317.50€	42 381 €
<b>Total</b>	<b>669 942.50€</b>	<b>803 931 €</b>

Compte tenu des délais de consultation des entreprises et de la phase préparatoire, le lancement des travaux est envisagé au cours du 2<sup>nd</sup> semestre 2023. La durée des travaux estimée est de 25 semaines.

Considérant l'avis favorable de la commission « Collecte et Traitement des Déchets Ménagers », réunie le 08/02/2023 ;

### Monsieur le Président propose à l'assemblée communautaire de :

- **VALIDER** les phases APS/APD de l'opération, réalisés par le bureau d'études BEREST, pour les travaux d'extension, d'amélioration et de mise aux normes, de la déchèterie de Dieuze ;
- **VALIDER** le montant prévisionnel des travaux estimé à 669 942.50 € HT\* (avant consultation des entreprises) ;
- **AUTORISER** le démarrage du marché de travaux correspondant et contenant les lots détaillés ci-dessus ;
- **AUTORISER** la notification au bureau d'études BEREST, titulaire du marché de maîtrise d'œuvre, des phases suivantes (APD-PRO-ACT-DET-EXE-AOR-OPC) ;
- **AUTORISER** le Président ou son Vice-président à signer toute pièce afférente à cette décision.

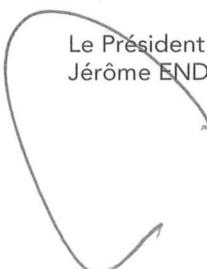
### Après délibération, l'assemblée :

- **VALIDE** les phases APS/APD de l'opération, réalisés par le bureau d'études BEREST, pour les travaux d'extension, d'amélioration et de mise aux normes, de la déchèterie de Dieuze ;
- **VALIDE** le montant prévisionnel des travaux estimé à 669 942.50 € HT\* (avant consultation des entreprises) ;
- **AUTORISE** le démarrage du marché de travaux correspondant et contenant les lots détaillés ci-dessus ;
- **AUTORISE** la notification au bureau d'études BEREST, titulaire du marché de maîtrise d'œuvre, des phases suivantes (APD-PRO-ACT-DET-EXE-AOR-OPC) ;
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	112
Ayant pris part au vote	111
Abstention	3
Suffrages exprimés	108
Majorité absolue	55
<b>Pour</b>	<b>108</b>
Contre	0

Procès-verbal validé le 27 mars 2023.



Le Président  
Jérôme END

Le secrétaire de séance  
Gaël BEYEL









122 TOSI	Marie-Claude									
123 CHATEAUX	Yannick	1	1	1	1	1	1	1	1	1
124 MEYER	Gérard	1	1	1	1	1	1	1	1	1
125 PERRIN	Robert	1	1	1	1	1	1	1	1	1
126 QUENETTE	Gaëlle	1	1	1	1	1	1	1	1	1
127 FESTOR	Michel									
128 FORET	Robert									
129 DISCHER	Roland									
130 BOUCHE	Etienne									
131 LEONARD	Jean-Pierre	1	1	1	1	1	1	1	1	1
132 SIMON-LALZACE	Aurélie	1	1	1	1	1	1	1	1	1
133 BROQUARD	Jean-Pierre	1	1	1	1	1	1	1	1	1
134 DIDIER	François									
135 BARTHELEMY	David	1	1	1	1	1	1	1	1	1
136 DUSSOUL	Gil									
137 FRICHE	Laurent	1	1	1	1	1	1	1	1	1
138 LALLEMENT	Fabrice	1	1	1	1	1	1	1	1	1
139 FIEBIG	Vincent	1	1	1	1	1	1	1	1	3
140 LAIR	Jacques	1	1	1	1	1	1	1	1	1
141 RAMBOUR (procuration donnée à Gilbert VOINOT)	Michel	1	1	1	1	1	1	1	1	1
142 LALLEMENT	Claude		1	1	1	1	1	1	1	1
143 BECK	Gérard	1	1	1	1	1	1	1	1	1
144 PILEGGI	Daniel									
145 KLEIN	Valérie	1	1	1	1	1	1	1	1	1
146 BENEDIC	Isabelle	1	1	1	1	1	1	1	1	1
147 END	Jérôme	1	1	1	1	1		1	1	1
148 KUNTZ	Olivier	1	1	1	1	1	1	1	1	1
149 MASCHINO	Agnès	1	1	1	1	1	1	1	1	1
150 ROESS	Emilien	1	1	1	1	1	1	1	1	1
151 LEMALE	Jean-François									
152 HOUPERT	Yolande									
153 ROSTOUCHER	Gilbert									
154 CEZARD	Bertrand	1	1	1	1	1	1	1	1	1
155 GUELLE	Daniel			1	1	1	1	1	1	1
156 REMILLON	Carole	1	1	1	1	1	1	1	1	1
157 AUMONIER	Jean-Pierre									
158 THIRY	Stéphanie	1	1	1	1	1	1	1	1	1
159 GAILLOT	Jean-Luc	1	1	1	1	1	1	1	1	1

	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Pour	103	106	108	110	112	108	111	110	108
Contre	0	0	0	0	0	1	0	0	0
Abstention	1	0	0	1	0	0	0	1	3
Total	104	106	108	111	112	109	111	111	111